



AVG Family Safety

Manuel de l'utilisateur

Révision du document 2011.02 (1/2/2012)

Copyright AVG Technologies CZ, s.r.o. Tous droits réservés.

Toutes les autres marques commerciales appartiennent à leurs détenteurs respectifs.

Ce produit utilise l'algorithme MD5 Message-Digest de RSA Data Security, Inc., Copyright (C) 1991-2, RSA Data Security, Inc. Créé en 1991.

Ce produit utilise un code provenant de la bibliothèque C-SaCzech, Copyright (c) 1996-2001 Jaromir Dolecek (dolecek@ics.muni.cz).

Ce produit utilise la bibliothèque de compression zlib, Copyright (c) 1995-2002 Jean-loup Gailly et Mark Adler.



Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Fonctions et avantages principaux	4
2. Installation	7
2.1 La configuration système	7
2.2 Procédure d'installation	8
3. Mise en route	10
3.1 Opérations à effectuer après l'installation	10
3.2 Panneau de configuration	11
3.3 Onglets des services	12
3.4 Gestion des profils	12
3.5 Onglets des différentes fonctions	15
3.6 Fenêtre de configuration	16
3.7 Filtrage Domestique Intégral	16
4. Surveillance	21
4.1 Récapitulatif	22
4.2 Tous les sites	23
4.3 Sites sociaux	25
4.4 Recherches	26
4.5 Messages Instantanés	27
4.6 Programmes	28
4.7 Journal des alertes	29
5. Contrôle parental	31
5.1 Catégories	32
5.2 Multimédia	41
5.3 Bloquer les sites	44
5.4 Autoriser les sites	45
5.5 Options	47
5.5.1 Option Bloquer / Alerter / Surveiller	47
5.5.2 Mot de passe de déblocage	47
5.5.3 Mot de passe secondaire	47
5.5.4 Safe Search	47
5.5.5 Verrou de sécurité	47
5.5.6 Blocage par extension de fichiers	47



5.5.7 iCat	47
5.6 Heures d'accès	57
5.7 Alertes	58
5.8 Programmes	60
6. Comment...	63
6.1 ...ajouter un profil ?	63
6.2 ...ajouter un site à la liste des sites autorisés ?	64
6.3 ...ajouter un site à la liste des sites bloqués ?	65
6.4 ...appliquer les changements à tous les profils ?	66
6.5 ...affecter un profil ?	67
6.6 ...affecter un profil pour le Filtrage Domestique Intégral	68
6.7 ...interdire l'accès à certains programmes installés sur l'ordinateur ?	69
6.8 ...bloquer des paroles de chanson explicites (iTunes uniquement) ?	70
6.9 ...interdire l'accès aux supports multimédia selon la classification ?	71
6.10 ...interdire les sites Web non classifiés ?	72
6.11 ...créer un compte utilisateur limité ?	73
6.12 ...créer un mot de passe secondaire ?	74
6.13 ...créer une liste blanche ?	75
6.14 ...modifier un profil ?	76
6.15 ...se connecter au compte d'un site de réseau social selon un profil donné ?	77
6.16 ...configurer manuellement le routeur pour utiliser le service WHF	78
6.17 ...surveiller un profil en mode silencieux ?	79
6.18 ...supprimer un profil ?	80
6.19 ...supprimer un site de la liste des sites autorisés ?	81
6.20 ...supprimer un site de la liste des sites bloqués ?	82
6.21 ...limiter la durée d'accès à Internet ?	83
6.22 ...configurer des alertes envoyées par e-mail ?	84
6.23 ...configurer des alertes par texto (SMS) ?	85
6.24 ...désactiver la surveillance ?	86
6.25 ...désactiver la fonction iCat ?	87
6.26 ...désactiver la fonction Safe Search ?	88
6.27 ...désactiver le rapport d'activités sur les sites de réseaux sociaux ?	89
6.28 ...activer la fonction Safe Search ?	90
6.29 ...activer le mot de passe de déblocage du Filtrage Domestique Intégral ?	91
6.30 ...activer le Filtrage Domestique Intégral (WHF) ?	92
7. FAQ et Assistance technique	93



1. Introduction

AVG est l'un des éditeurs de produits de sécurité en ligne les plus reconnus au monde. Des millions d'utilisateurs nous font confiance pour assurer leur protection. De nos jours, les menaces vont bien au-delà des virus. Elles s'adaptent rapidement aux nouvelles mesures de sécurité et tentent à tout prix d'avoir une longueur d'avance. **AVG** est bien plus qu'un fournisseur de technologies avancées et les parents dont nous sommes convaincus comprennent l'importance de protéger nos chères têtes blondes, dans un monde complexe.

AVG Family Safety propose un système aux fonctions de sécurité innovantes et brevetées, accompagnant un logiciel parmi les plus conviviaux et les plus simples d'installation du marché actuel. Le nouveau panneau de configuration basé sur le navigateur et les services « in the cloud » vous font bénéficier automatiquement des fonctions de protection les plus récentes.

En tant que solution «cloud», **AVG Family Safety** contribue également à alléger la charge pesant sur vos ordinateurs. Ceci induit des temps de réponse ultra rapides, très largement supérieurs aux contrôles parentaux conventionnels. **AVG Family Safety** allie précision et souplesse grâce à l'intégration de 61 catégories automatiquement sélectionnées selon la tranche d'âge appropriée.

1.1. Fonctions et avantages principaux

- **Filtrage Web Internet** : grâce aux mises à jour automatiques qui ont lieu en permanence, **AVG Family Safety** dispose d'une base de données de 60 millions d'URL représentant des centaines de millions de pages Web. Nos serveurs sont actualisés à raison d'une moyenne de 20 000 URL, programmes, mots-clés et acronymes chaque jour, ce qui garantit une protection complète et en adéquation avec la nature dynamique d'Internet. Avec une gamme de 61 catégories, cette solution présente une offre inégalée capable de répondre parfaitement à vos besoins. Des alertes sous forme de SMS ou de mails avertissent les parents en cas de tentatives d'accès à des pages bloquées depuis leur domicile. Notre module de rapport facilite une surveillance aisée des activités en ligne comme : la navigation Web, la participation aux réseaux sociaux, l'utilisation d'applications logicielles et de messageries instantanées.
- **Fonction Safe Search** : filtre les recherches effectuées sur les moteurs de recherche courants tels que Bing, Google, Yahoo et YouTube. Cette fonction concerne également les images et les clips vidéo ; elle est compatible avec tous les navigateurs.
- **Protection SafeSurf** : **AVG Family Safety** bloque l'accès aux sites dangereux contenant des programmes malveillants, des applications d'envoi de spam et de phishing. Ces applications peuvent infecter vos ordinateurs et dérober des informations personnelles et financières des membres de votre famille .
- **Praticité** : **AVG Family Safety** s'installe en moins de 10 minutes, prêt à l'emploi. Le nouvel assistant de configuration contribue à paramétrer simplement les tranches d'âge adaptées aux membres de la famille.
- **Interface « Cloud » graphique** : elle gère les utilisateurs et les appareils grâce à une interface utilisateur souple et intuitive. Les parents peuvent aisément personnaliser les réglages à partir de n'importe quel emplacement, à l'aide d'un nouveau centre de contrôle, basé sur le navigateur. L'interface permet, en outre, de modifier les options par défaut, d'ajouter ou de supprimer des URL, des programmes autorisés, des plages horaires d'utilisation, etc.



- **Sécurité sur les réseaux sociaux** : ouvre votre enfant au monde des réseaux sociaux en le faisant évoluer dans un cadre sécurisé. **AVG Family Safety** possède la surveillance parentale la plus complète sur Facebook, Twitter, MySpace, Bebo et 75 autres sites. Y compris les sites de discussion sur Internet, les sites de messageries instantanées et les autres sites sociaux. Les alertes SMS et par mails interpellent les parents sur un éventuel problème et leur permettent de consulter automatiquement les comptes sociaux de leurs enfants, sans posséder les noms d'utilisateur et les mots de passe.
- **Fonction de filtrage domestique intégral** : l'option de filtrage domestique exclusif des routeurs examine les communications de tout appareil pénétrant dans l'enceinte du domicile sans qu'il soit nécessaire d'installer un logiciel supplémentaire. Les appareils comme les Wii, les smartphones, les ordinateurs portables, les appareils Apple et autres avec navigateurs intégrés sont également soumis aux contrôles lors de toute navigation ou recherche sur Internet.
- **Filtrage vidéo en ligne** : **AVG Family Safety** offre le filtrage le plus précis et le plus étendu des émissions télévisées en ligne et des films, conformément aux classifications de la MPAA. Il couvre les principaux sites de contenu multimédia ainsi que le filtrage de la musique sur iTunes. Cette fonction restreint également la diffusion de texte explicite sur iTunes.
- **Filtrage des jeux sur Internet** : les sites de jeux en ligne réservés aux adultes sont automatiquement filtrés selon la tranche d'âge de l'utilisateur d'après la classification ESRB standard.
- **Option Bloquer / Alerter / Surveiller** : cette option permet à l'administrateur de sélectionner la manière dont il a l'intention de gérer et surveiller l'accès aux sites bloqués. Il est possible de bloquer entièrement le site, d'émettre un avertissement tout en autorisant l'accès ou de se contenter d'enregistrer l'historique de navigation sans bloquer les pages. **AVG Family Safety** inclut également une option invitant l'utilisateur à saisir un mot de passe, neutralisant ainsi le blocage au niveau de la page.
- **Inviolabilité** : **AVG Family Safety** déjoue les tentatives utilisées par les adolescents calés en informatique qui essayent de contourner ce genre de protection. La solution propose, par exemple, une fonction exclusive verrouillant l'ordinateur si votre enfant tente à plusieurs reprises de visiter des sites prohibés (déconnexion au bout de 3 essais).
- **Blocage de programmes et d'applications** : **AVG Family Safety** permet d'observer et de limiter les programmes que votre famille utilise. Cette fonction couvre également les programmes de messagerie électronique les plus usités, les applications P2P (peer-to-peer), les clients VPN, la messagerie instantanée, les jeux sur ordinateur, les proxys et le partage de fichiers.
- **Gestion du temps** : les parents peuvent définir les plages d'utilisation pour leurs enfants ou un groupe, à l'aide d'un calendrier présenté sous forme d'une grille 24 h sur 24, 7 jours/7.
- **Compatibilité** : **AVG Family Safety** fonctionne à partir de n'importe quelle localisation dans le monde, par l'intermédiaire d'une connexion Internet (réseau commuté, ADSL, câble, satellite).
- **Confort d'utilisation** : avec les mises à jour automatisées côté serveur et le centre de contrôle, basé sur le Web, la gestion du produit **AVG Family Safety** est un jeu d'enfant.
- **Précision** : les différentes bibliothèques de bases de données recensant les menaces sont développées selon une technologie, en instance de brevet, qui comporte une phase de réduction



des faux positifs grâce à l'intervention de l'utilisateur.

- **Création avancée de rapports** : **AVG Family Safety** offre des fonctions d'édition de rapports graphiques robustes et inviolables auxquels il est facile d'accéder à partir de n'importe quel navigateur, même en cours de déplacement. Par ailleurs, les activités suspectes, que ce soit pendant la navigation Web, des recherches ou l'utilisation d'un réseau social, sont signalées aux parents par des alertes SMS ou par e-mails.
- **Protection des portables** : protection et filtrage Web GRATUIT pour les iPad d'Apple, les iPhone ou iTouch. Si votre enfant est en voyage, l'application de filtrage est automatiquement mise à jour selon les listes complètes de sites des serveurs cloud. Lorsqu'elle est associée à un compte payant, cette fonction peut être synchronisée et gérée à partir du centre de contrôle, basé sur le Web, d'**AVG Family Safety**.



2. Installation

2.1. La configuration système

Configuration matérielle minimale pour **AVG Family Safety** :

- Processeur Intel Pentium 1,0 GHz
- 128 Mo de RAM
- 15 Mo d'espace disque libre (pour l'installation)

Configuration matérielle recommandée pour **AVG Family Safety** :

- Processeur Intel Pentium 1,8 GHz
- 256 Mo de RAM
- 30 Mo d'espace disque libre (pour l'installation)

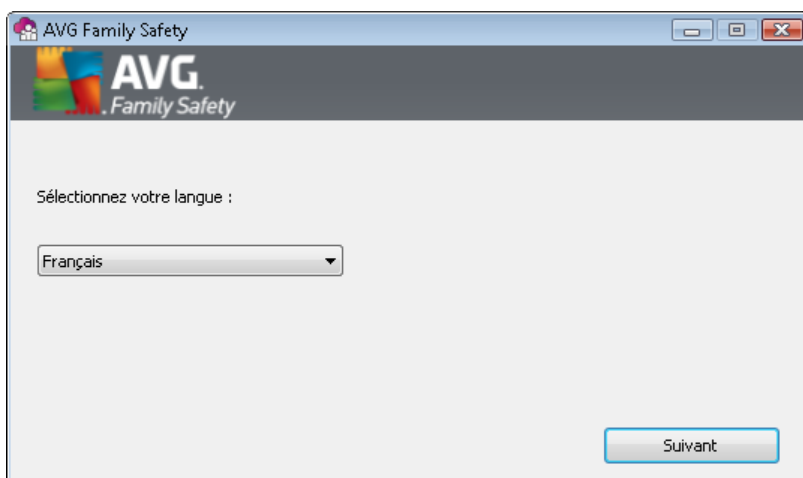
AVG Family Safety sert à protéger les postes de travail fonctionnant avec les systèmes d'exploitation suivants :

- Windows XP (x86 et x64, toutes éditions confondues)
- Windows Vista (x86 et x64, toutes éditions confondues)
- Windows 7 (x86 et x64, toutes éditions confondues)
- Apple iOS

(Notez que les systèmes d'exploitation Microsoft Windows Server ne sont pas pris en charge, même s'il est possible d'y installer AVG Family Safety.)

2.2. Procédure d'installation

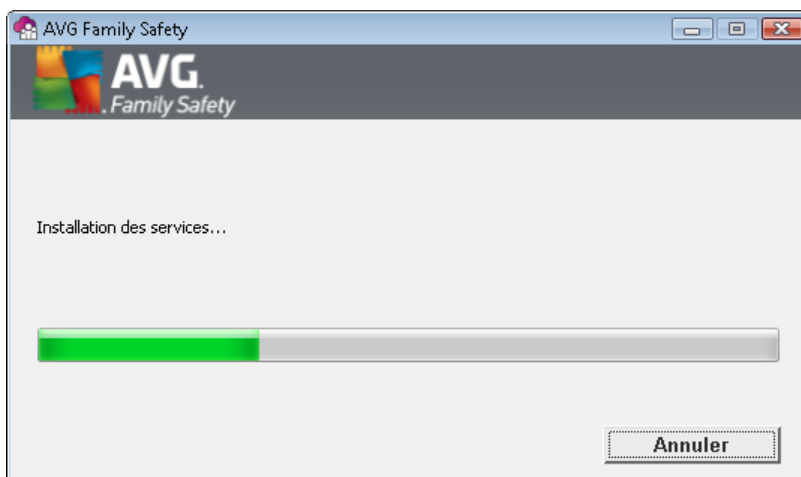
1. Téléchargez le fichier d'installation de **AVG Family Safety** depuis la section **Téléchargement** du site Web de AVG.
2. Exécutez le fichier d'installation que vous venez de télécharger.
3. Dans la première boîte de dialogue du processus d'installation, sélectionnez la langue dans le menu déroulant et cliquez sur le bouton **Suivant**.



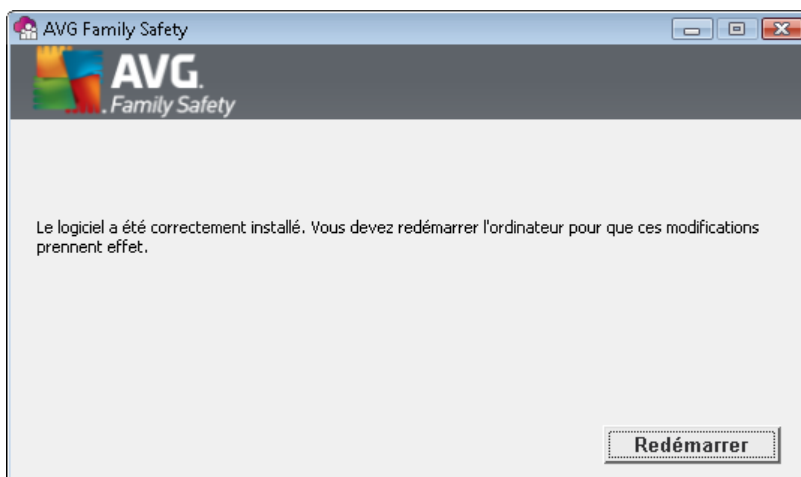
4. La boîte de dialogue suivante contient le Contrat de licence. Cliquez sur le bouton **Accepter** pour poursuivre l'installation.



5. Patientez jusqu'à la fin du processus d'installation.



6. Enfin, cliquez sur le bouton **Redémarrer** pour appliquer les modifications à votre ordinateur.





3. Mise en route

3.1. Opérations à effectuer après l'installation

Une fois l'application installée et votre ordinateur redémarré, la boîte de dialogue suivante s'ouvre :

AVG Family Safety

Un compte AVG Family Safety valide est obligatoire. Vous devez fournir les renseignements suivants, relatifs au compte. Précisez le nom d'utilisateur/l'adresse e-mail de l'administrateur du compte et son mot de passe :

Nom de l'utilisateur



Mot de

[Mot de passe oublié ?](#)

[En savoir plus sur AVG Family Safety](#)

OK Annuler

Précisez le nom d'utilisateur ou l'adresse e-mail de l'administrateur et son mot de passe pour valider votre compte. Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez cliquer sur le lien **Mot de passe oublié ?**. Dans la nouvelle fenêtre du navigateur, indiquez l'adresse e-mail utilisée lors de votre enregistrement. Votre mot de passe sera immédiatement envoyé à cette adresse.

Vous pouvez à présent ouvrir le programme **AVG Family Safety** en cliquant deux fois sur l'icône placée sur le bureau  ou dans la barre d'état système . Vous serez invité à saisir les informations d'identification du compte :

AVG Family Safety™

Identifiant AVG Family Safety

Adresse e-mail

Mot de passe

Connexion

3.2. Panneau de configuration

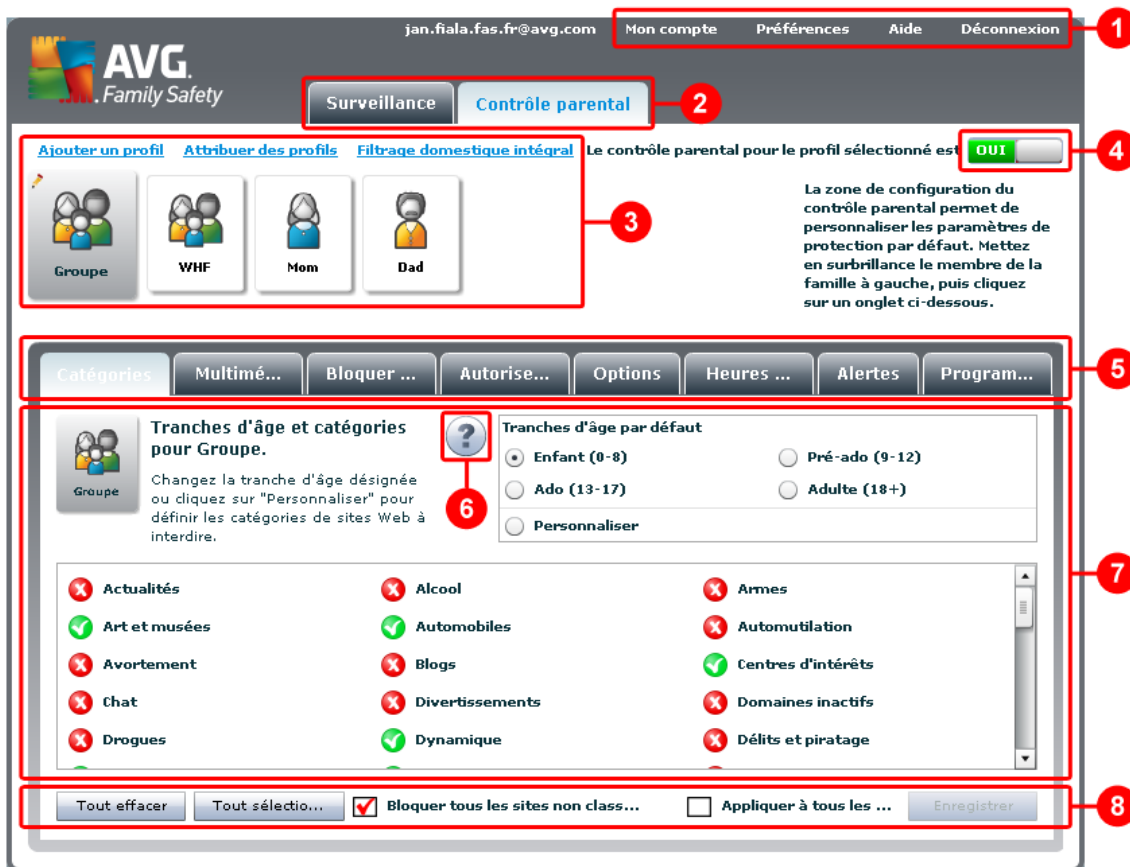
Le Panneau de configuration du contrôle parental est l'endroit depuis lequel vous pouvez personnaliser et configurer tous les services d'**AVG Family Safety**. La page principale du Panneau de configuration présente le rapport récapitulatif de surveillance. L'illustration ci-dessous montre les sections principales que vous utilisez pour définir les services de protection Internet, selon vos besoins.

Comment ouvrir la page de connexion au compte ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état



2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur le lien Mon compte pour ouvrir une nouvelle fenêtre de navigateur vous permettant de vous connecter à votre compte AVG. *(Ce service gratuit vous permet de consulter vos produits enregistrés et informations de licence, de renouveler facilement votre inscription et de télécharger des produits, de consulter les commandes et factures passées et de gérer vos informations personnelles et mots de passe.)*



The screenshot shows the AVG Family Safety configuration page. Red boxes and numbers 1 through 8 highlight specific elements:

- 1:** The top navigation bar containing 'Mon compte', 'Préférences', 'Aide', and 'Déconnexion'.
- 2:** The 'Contrôle parental' tab in the main navigation area.
- 3:** The profile selection area with icons for 'Groupe', 'WHF', 'Mom', and 'Dad'.
- 4:** The 'OUI' toggle switch for parental control.
- 5:** The category selection tabs: 'Catégories', 'Multimé...', 'Bloquer ...', 'Autorise...', 'Options', 'Heures ...', 'Alertes', and 'Program...'.
- 6:** The 'Tranches d'âge et catégories pour Groupe' section, including a help icon and radio buttons for age groups: 'Enfant (0-8)', 'Ado (13-17)', 'Pré-ado (9-12)', and 'Adulte (18+)'. There is also a 'Personnaliser' option.
- 7:** The content filtering grid with categories like 'Actualités', 'Alcool', 'Armes', 'Art et musées', 'Automobiles', 'Automutilation', 'Avortement', 'Blogs', 'Centres d'intérêts', 'Chat', 'Divertissements', 'Domaines inactifs', 'Drogues', and 'Dynamique'.
- 8:** The bottom action bar with buttons: 'Tout effacer', 'Tout sélection...', 'Bloquer tous les sites non class...', 'Appliquer à tous les ...', and 'Enregistrer'.

1. Panneau de navigation
2. [Onglets des services](#)
3. [Gestion des profils](#)
4. Activation/désactivation des fonctions
5. [Onglets des fonctions](#)
6. Bouton d'Aide
7. [Fenêtre de configuration](#)
8. Boutons d'action

3.3. Onglets des services

Ces onglets, situés en haut du Panneau de configuration, donnent accès aux différentes fonctions pour les services **Surveillance** et **Contrôle parental**.

- Cliquez sur l'**onglet Surveillance** pour afficher les rapports d'activités et configurer les fonctions de surveillance suivantes : [Récapitulatif](#), [Tous les sites](#), [Sites sociaux](#), [Recherches](#), [Messages Instantanés](#), [Programmes](#) et [Journal des alertes](#).
- Cliquez sur l'**onglet Contrôle parental** pour personnaliser et gérer les fonctions de contrôle parental suivantes pour chacun des profils : [Catégories](#), [Multimédia](#), [Bloquer les sites](#), [Autoriser les sites](#), [Options](#), [Heures d'accès](#), [Alertes](#) et [Programmes](#).

3.4. Gestion des profils

Dans la section Gestion des profils, vous créez et gérez les profils pour vos services de protection Internet. C'est également depuis cette section que s'effectue la configuration et la modification de la fonction de filtrage domestique intégral (WHF). La configuration de l'utilisateur apparaissant en surveillance correspond au profil auquel seront appliquées les modifications, une fois enregistrées.

Pour éviter toute falsification des données et renforcer la sécurité sur l'ordinateur, **AVG** recommande de définir des [comptes d'utilisateur limités sous Windows](#) et de les attribuer aux profils concernés.

[Ajouter un profil](#) [Attribuer des profils](#) [Filtrage domestique intégral](#)



Comment ajouter un profil ?

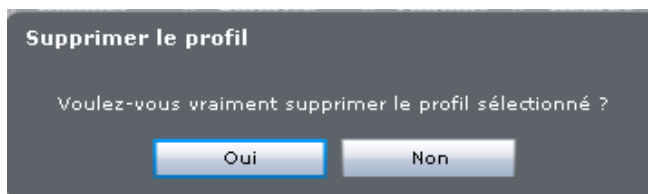
1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Ajouter un profil** pour ouvrir le panneau **Créer un profil**.
3. Donnez un nom au profil que vous êtes en train de créer (**champ obligatoire**).
4. Fournissez une brève description du nouveau profil, dans le champ prévu à cet effet (champ facultatif).
5. Sélectionnez la tranche d'âge qui convient dans le menu déroulant **des configurations initiales de tranches d'âge**.

6. Sélectionnez l'icône que vous désirez utiliser pour ce nouveau profil. Il est possible d'afficher l'icône selon une catégorie donnée (groupe, homme, femme, adulte, ado, pré-ado et enfant). *Par exemple, vous pouvez rechercher une icône parmi celles représentant une personne de sexe masculin (Homme) du groupe Ado.*
7. Cliquez sur le bouton **Enregistrer** pour enregistrer le nouveau profil.




Comment supprimer un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Sélectionnez le profil que vous avez l'intention d'effacer. N'oubliez pas qu'il est impossible de supprimer le profil de l'administrateur. Il peut cependant être renommé ; pour ce faire, cliquez sur l'icône située dans le coin supérieur gauche du profil sélectionné.
3. Cliquez sur le symbole rouge **X** figurant dans le coin supérieur droit du profil.
4. Cliquez sur le bouton **Oui** pour confirmer la suppression du profil sélectionné.



Comment modifier un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Sélectionnez le profil que vous avez l'intention de modifier.
3. Cliquez sur l'icône  située dans le coin supérieur gauche du profil sélectionné.

4. Saisissez un autre nom et/ou une description différente pour le profil.
5. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

Modifier le profil

Attribuer un nom à ce profil de configuration

Saisir une brève description

Sélectionner une icône



Comment affecter un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Attribuer des profils**.
3. Un panneau s'affiche et présente l'ensemble des appareils que vous pouvez administrer, ainsi que leurs identifiants respectifs. Sélectionnez l'appareil dans la liste, puis cliquez sur la flèche de la liste déroulante à côté de système / identifiant de l'appareil correspondant, afin de sélectionner et d'affecter un des profils établis (les profils disponibles sont visibles dans la section de gestion des profils).

L'affectation de profils permet d'attribuer aux utilisateurs de l'ordinateur un ensemble de paramètres de contrôle parental et de surveillance ou un profil. Attribuez un profil à chaque ordinateur auquel l'utilisateur se connecte, afin d...

Supprim	Appareils
X	AUTOTEST-VST32

Identifiants utilisateur pour AUTOTEST-VST32

Administrator X

tester X

CONSEIL : pour éviter toute falsification, AVG recommande de définir des [comptes utilisateur limités sous Windows](#) et de les attribuer aux profils concernés.



4. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

3.5. Onglets des différentes fonctions

Ces onglets se trouvent au milieu du panneau de configuration. Sous ces onglets, vous gérez les « fonctions » disponibles pour chaque service.

- L'onglet **Surveillance** permet d'accéder à la fonction de génération de rapports d'AVG Family Safety. Le module de rapport facilite une surveillance aisée des activités en ligne comme la navigation Web, l'utilisation d'applications logicielles et de messageries instantanées.
 - **Récapitulatif** : la page de cet onglet affiche des rapports sur l'historique de l'accès au Web.
 - **Tous les sites** : vous pouvez consulter l'historique de tous les sites Web visités.
 - **Sites sociaux** : permet d'examiner l'historique des réseaux sociaux visités.
 - **Recherches** : permet de passer en revue l'historique des recherches effectuées sur Internet.
 - **Messages instantanés** : l'onglet dévoile les activités liées aux messages instantanés.
 - **Programmes** : permet de passer en revue l'historique des programmes utilisés.
 - **Journal des alertes** : l'onglet permet de consulter l'historique des alertes.

- Dans l'onglet **Contrôle parental**, vous personnalisez et gérez la configuration du filtre.
 - **Catégories** : dans ce panneau, vous sélectionnez la liste des catégories bloquées. Vous pouvez choisir un ensemble de paramètres correspondant à une tranche d'âge ou personnaliser une liste pour satisfaire à vos besoins personnels.
 - **Multimédia** : cet onglet vous aide à gérer et limiter l'accès d'un profil au contenu multimédia sur Internet.
 - **Bloquer les sites** : l'onglet offre la possibilité de dresser des listes personnalisées, afin d'empêcher l'accès à des sites Web donnés en fonction de leur URL et contribue à affiner le filtrage. Par ailleurs, vous pouvez aussi bloquer les sites Web (URL) non rattachés à une catégorie.
 - **Autoriser les sites** : l'onglet offre la possibilité de dresser des listes personnalisées afin d'autoriser l'accès à des sites Web donnés par leur URL et contribue à affiner le filtrage. Cette option permet d'afficher un site Web sans devoir débloquer la catégorie



dont il dépend. La création de « listes blanches » s'effectue également à partir de cet onglet.

- **Options** : dans la page de cet onglet, vous gérez le mot de passe de déblocage, le verrou de sécurité, les options Bloquer / Alerter / Surveiller, le filtrage des extensions de fichier, etc.
- **Heures d'accès** : vous définissez l'accès à Internet à l'échelle du réseau ou pour certains profils de l'ordinateur. La navigation Web peut être contrôlée selon l'heure de la journée et le jour de la semaine, lorsque cette fonction est activée.
- **Alertes** : vous gérez la remise des alertes à partir de cet onglet.
- **Programmes** : l'onglet sert à gérer l'accès aux programmes sélectionnés sur votre ordinateur.

3.6. Fenêtre de configuration

A partir de cette fenêtre, vous gérez l'ensemble des paramètres des fonctions. Il est possible de personnaliser ces paramètres pour chaque profil.

The screenshot shows the 'Tranches d'âge et catégories pour Groupe' configuration window. It includes a 'Tranches d'âge par défaut' section with radio buttons for 'Enfant (0-8)', 'Pré-ado (9-12)', 'Ado (13-17)', 'Adulte (18+)', and 'Personnaliser'. Below is a grid of categories with checkboxes: Actualités (X), Art et musées (V), Avortement (X), Chat (X), Drogues (X), Alcool (X), Automobiles (V), Blogs (X), Divertissements (X), Dynamique (V), Armes (X), Automutilation (X), Centres d'intérêts (V), Domaines inactifs (X), and Délits et piratage (X). At the bottom, there are buttons for 'Tout effacer', 'Tout sélection...', 'Bloquer tous les sites non class...' (checked), 'Appliquer à tous les ...', and 'Enregistrer'.

3.7. Filtrage Domestique Intégral



Le service de filtrage domestique intégral (WHF) **AVG Family Safety** filtre le contenu de tous les périphériques reliés au réseau par le routeur du réseau domestique ; ce dernier est configuré pour fonctionner avec les services de filtrage d'**AVG Family Safety**. Attribuez un profil au routeur du réseau domestique ; vous êtes alors prêt à gérer les services de filtrage pour l'ensemble du réseau couvrant le domicile. Offres WHF : filtrage par [Catégorie](#), [Sites bloqués](#) personnalisés, [Sites autorisés](#) personnalisés, programmation des [Heures d'accès](#), rapport sur [Tous les sites](#) visités et [Alertes](#).

Il est recommandé de créer un **profil Filtrage Domestique Intégral exclusif** pour gérer la configuration du filtrage de votre réseau. **Si vous changez de routeur, vous devrez reconfigurer le filtrage domestique intégral (WHF).**

Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur la configuration manuelle du routeur en vue d'utiliser les services WHF.



Comment activer le service de filtrage domestique intégral (WHF) et lui attribuer un profil ?

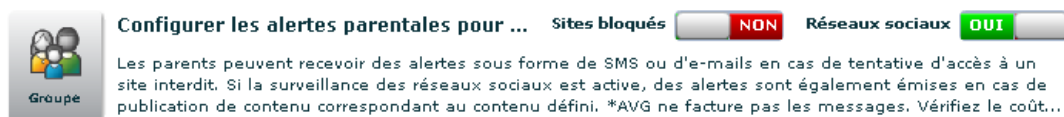
1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Filtrage domestique intégral** ; le panneau « Filtrage domestique intégral » apparaît.
3. Cliquez sur le témoin rouge NON  pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction de Filtrage Domestique Intégral (Whole Home Filtering en anglais) est maintenant active.
4. Définissez les paramètres du profil que vous voulez attribuer au réseau Filtrage Domestique Intégral. Vous êtes libre de choisir un profil déjà établi ou de créer un nouveau profil dédié au filtrage domestique. Servez-vous du lien «Ajouter un profil» pour créer le profil.
5. Saisissez le nom d'utilisateur et le mot de passe associé au routeur de votre réseau domestique.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

Comment configurer des alertes SMS liées au service WHF ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** que vous avez affecté dans le panneau de configuration WHF. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes libre de définir un profil exclusif pour le service

WHF.

4. Vérifiez que l'option **Alertes parentales** est activée (pour [Sites bloqués](#), [Réseaux sociaux](#) ou les deux).



5. Tapez un numéro de téléphone portable dans la zone de texte prévue, sous la section Numéro du portable. Veillez également à inclure l'indicatif.
6. Sélectionnez votre opérateur dans la liste.
7. Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour insérer le numéro dans la liste des numéros de téléphones portables.

Pour ajouter un numéro de SMS, saisissez-le ici, puis cliquez ...

8. Répétez les étapes 5 à 7 pour chaque numéro de téléphone portable à ajouter.
9. Cochez la case **Envoyer un message test** afin de vérifier si les alertes SMS sont correctement configurées. Rappelez-vous que les alertes SMS sont envoyées à une minute d'intervalle. Patientez au moins une minute entre deux tests.
10. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.

Comment configurer des alertes envoyées par e-mail pour le service WHF ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Alertes parentales** est activée.
5. Saisissez l'adresse e-mail dans la zone prévue à cet effet sous la section Adresse e-mail.
6. Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour ajouter l'adresse à votre liste d'adresses e-mail.



Pour ajouter une adresse électronique, saisissez-la ici, puis c...

Ajouter

7. Répétez les étapes 5 et 6 pour chaque adresse e-mail à enregistrer.
8. Cochez la case **Envoyer un message test** afin de vérifier si les alertes envoyées par e-mail sont correctement configurées.
9. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.

Comment restreindre les plages horaires d'accès à Internet ?


1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Heures d'accès**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Sélectionnez le fuseau horaire de votre région dans la liste déroulante :

Le planning se fie à l'horloge serveur pour éviter tout dérèglement volontaire de l'horloge de l'ordin...

UTC

6. Cliquez sur le créneau horaire pour en modifier la couleur. Les blocs de couleur **verte** signalent les horaires pour lesquels l'accès est **autorisé** et ceux de couleur **rouge** les créneaux horaires dont l'accès est **bloqué**. Pour sélectionner plusieurs heures, cliquez sur la première heure et faites glisser la souris sur les blocs concernés.

Catégories
Multimé...
Bloquer ...
Autorise...
Options
Heures d...
Alertes
Program...



Définir les horaires personnalisés pour Groupe. ?

Cette fonction permet d'indiquer les créneaux horaires limitant la navigation et l'accès aux jeux sur Internet à certaines heures de la semaine.

Cliquez sur le bloc correspondant à l'horaire souhaité pour le faire passer du **vert (accès autorisé)** au **rouge (accès interdit)**.

Le planning se fie à l'horloge serveur pour éviter tout dérèglement volontaire de l'horloge de l'ordin...

UTC ▼

Appliquer à tous les profils

Enregistrer

	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Minuit	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
1 heure	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
2 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
3 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
4 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
5 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
6 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
7 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
8 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
9 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
10 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
11 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
Midi	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
13 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
14 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
15 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green

7. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications sur l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer la configuration définie. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.

4. Surveillance

Lorsque vous ouvrez l'interface du programme **AVG Family Safety**, la première chose que vous apercevez est cet onglet et son contenu.



Le service **Surveillance** produit des enregistrements des sites Web consultés, qui ne peuvent être ni modifiés, ni effacés. Ces informations sont conservées au format calendrier pendant 2 semaines maximum. Les rapports archivés contiennent le profil, la date, le site Web visité (avec son lien actif), la page Web visitée (avec un lien actif), la catégorie du site Web, les termes de la recherche et le nombre de requêtes. Seul l'administrateur peut consulter ces informations, quand il le souhaite, en se connectant au centre de contrôle en ligne d'**AVG Family Safety**.

Notez que le serveur d'**AVG Family Safety** ne stocke que deux semaines d'enregistrements.

Avant d'utiliser la fonction **Surveillance**, prenez soin de l'activer.



Comment activer la fonction Surveillance ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état








2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.



3. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Sélectionnez le profil à examiner.
5. Cliquez sur le témoin rouge NON  pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction **Surveillance** est maintenant activée pour le profil sélectionné.

Comment désactiver la fonction Surveillance ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état .

2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Sélectionnez le profil à examiner.
5. Cliquez sur le témoin vert  pour passer au rouge . La fonction **Surveillance** est maintenant désactivée pour le profil sélectionné.

L'onglet **Surveillance** contient plusieurs sous-onglets correspondant à des thèmes différents. Cliquez simplement dessus pour en consulter le contenu.

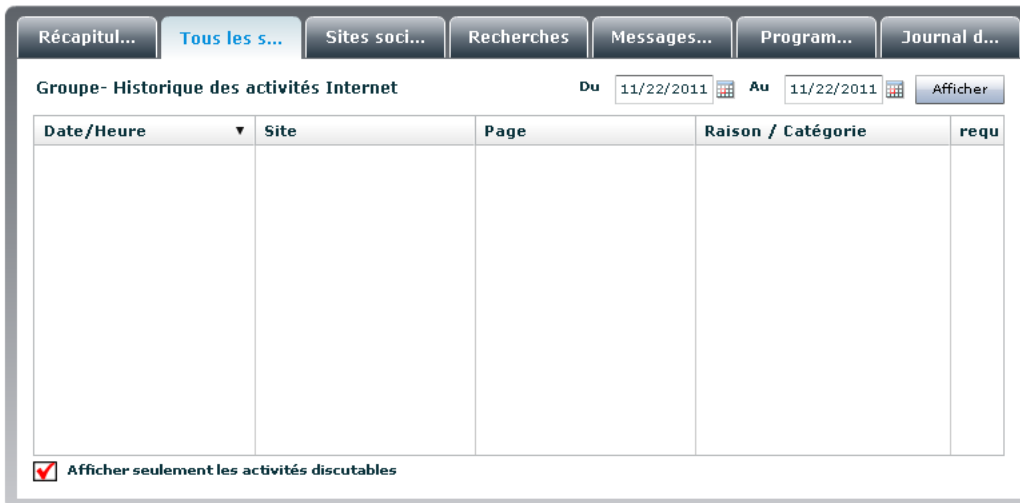
4.1. Récapitulatif

Ce sous-onglet affiche les informations statistiques et les liens des sites Web les plus visités, des catégories de sites Web les plus visités, des catégories bloquées et des sites Web bloqués pour le profil sélectionné.



4.2. Tous les sites

Ce sous-onglet présente l'historique de navigation Web avec tous les sites visités par le profil sélectionné.



Date/Heure	Site	Page	Raison / Catégorie	requ

Afficher seulement les activités discutables

Deux liens actifs figurant dans la section de génération des rapports :

- **Site** : liens renvoyant au domaine ou au site Web principal.
- **Page** : liens renvoyant à la page qui a été visitée sur le site Web.

La section présentant les rapports renseigne également sur la **date et l'heure** de visite du site, la **raison et catégorie** du blocage du site ainsi que le nombre de **requêtes** ou de visites du site.

Les motifs de blocage susceptibles d'apparaître dans la colonne **Raison / Catégorie** sont les suivants :






- **Blocage catégorie** : la catégorie indiquée est bloquée pour le profil sélectionné. Passez sous l'onglet Catégories pour apporter d'éventuelles modifications aux catégories.
- **Blocage horaire** : la page a été bloquée conformément au calendrier d'accès à Internet, défini pour le profil sélectionné. Si nécessaire, cliquez sur l'onglet Heures d'accès pour rectifier les créneaux horaires.
- **Liste bloquée utilisateur** : le site bloqué figure dans la liste des sites bloqués du profil concerné. Cliquez sur l'onglet Bloquer les sites si vous désirez modifier la configuration.
- **Blocage non classifié** : le site bloqué n'appartient à aucune catégorie et la case « Bloquer tous les sites non classifiés » est cochée. Cliquez sur l'onglet [Catégories](#) si vous désirez ajuster la configuration. La case à cocher se trouve en bas du panneau Catégories.
- **Blocage liste blanche** : le site bloqué ne figure ni dans la liste des sites autorisés, ni dans la liste blanche ou la case « N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites

autorisés » est cochée. Le profil sélectionné n'a le droit de visiter que les sites répertoriés dans la liste figurant sous l'onglet Autoriser et si la case relative à la liste blanche est cochée. Cliquez sur l'onglet Autoriser les sites pour apporter les modifications nécessaires (la case à cocher se trouve en bas du panneau).

- **Blocage iCat** : le site bloqué n'appartient à aucune catégorie et le filtre iCat a jugé son contenu offensant. Utilisez l'onglet Options pour redéfinir le filtre iCat pour le profil sélectionné.
- **Blocage verrou de sécurité** : le site a été bloqué car la fonction Verrou de sécurité est activée pour le profil sélectionné. Conformément à cette configuration, l'accès Internet est désactivé dès que l'utilisateur atteint le nombre de sites bloqués définis. Cliquez sur l'onglet Options pour modifier, si besoin, le paramètre Verrou de sécurité, pour le profil.
- **Autorisation par mot de passe** : le site bloqué a été autorisé car l'option Mot de passe de déblocage est activée et le mot de passe d'administration ou le mot de passe secondaire ont été saisis. Cliquez sur l'onglet Options pour modifier, si besoin, le paramètre Verrou de sécurité.
- **Liste autorisée utilisateur** : le site figure dans la liste des sites autorisés du profil. Cliquez sur l'onglet Autoriser les sites si vous désirez modifier la configuration.

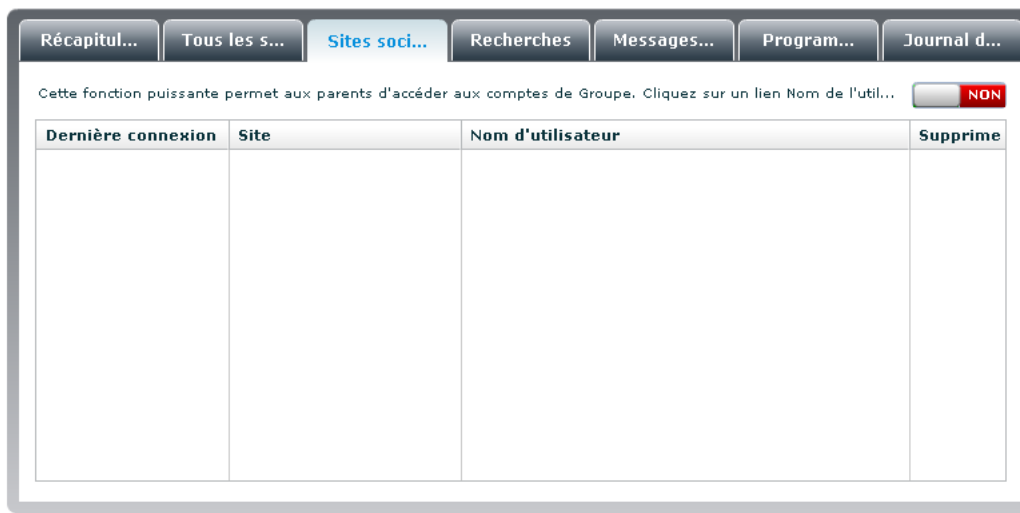
Si la colonne **Raison / Catégorie** n'est pas renseignée, le site n'a pas été bloqué. Si vous ne voulez examiner que les sites bloqués, cochez la case **Afficher seulement les activités discutables** qui se trouve dans le coin gauche du panneau.

Comment modifier la période d'affichage des données ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état .
2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Sélectionnez le profil à examiner.
5. Assurez-vous que la fonction **Surveillance** est réglée sur OUI .
6. Cliquez sur le sous-onglet **Tous les sites**.
7. Sélectionnez la date de début (**Du**) et de fin (**Au**) désirées en utilisant le bouton du calendrier .
8. Cliquez sur le bouton  pour accéder aux données concernant la période choisie.

4.3. Sites sociaux

Cette puissante fonction de génération de rapports permet non seulement aux parents d'afficher l'historique d'utilisation des réseaux sociaux, mais aussi de gérer les comptes des groupes. Par défaut, cette fonction est désactivée.



Deux liens actifs figurant dans la section de génération des rapports :

- **Site** : liens renvoyant au domaine ou au site Web principal.
- **Nom de l'utilisateur** : identifiant automatique au compte.

Pour retirer un site de réseau social de la liste, il suffit de cliquer sur la croix rouge qui se trouve dans la colonne **Supprimer**.

Remarque importante : la fonction de surveillance des réseaux sociaux collecte les données confidentielles du compte, dans le seul but de permettre aux parents de contrôler la sécurité de leurs enfants. L'utilisation de cette fonction doit être réservée aux seuls profils des enfants et dans le cadre d'un usage privé.

Comment activer le filtrage des sites sociaux ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** de bureau  ou de la barre d'état





2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Cliquez sur le sous-onglet **Sites sociaux**.
5. Sélectionnez le profil à administrer.



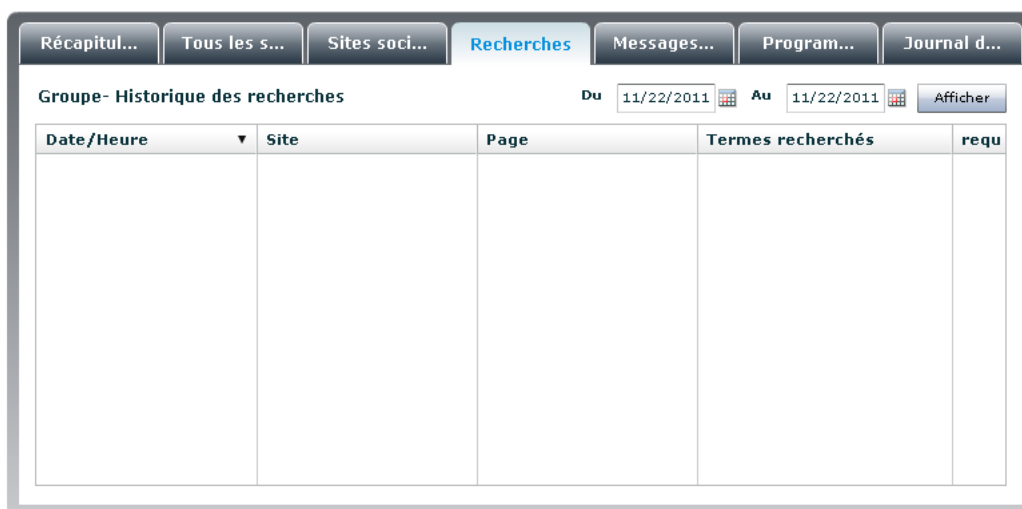
6. Par défaut, cette fonction est réglée sur NON. Cliquez sur le témoin rouge NON pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction de création de rapports portant sur les **sites sociaux** est maintenant activée, pour le profil sélectionné.

Comment se connecter au compte d'un site social associé à un profil donné ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état .
2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Cliquez sur le sous-onglet **Sites sociaux**.
5. Sélectionnez le profil à administrer.
6. Assurez-vous que la fonction est réglée sur OUI .
7. Cliquez sur le lien correspondant sous **Nom de l'utilisateur** pour vous connecter au site désiré.

4.4. Recherches

A partir de ce sous-onglet, vous examinez en détail les recherches effectuées sur Internet. Cette fonction est un outil pratique pour vous alerter rapidement lorsque le profil sélectionné a lancé des recherches sur des sujets à risque.



Date/Heure	Site	Page	Termes recherchés	requ
------------	------	------	-------------------	------

Deux liens actifs figurant dans la section de génération des rapports :

- **Site** : liens renvoyant au domaine ou au site Web principal.






- **Page** : liens renvoyant à la page qui a été visitée sur le site Web.

Comment modifier la période d'affichage des données ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état



2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Sélectionnez le profil à examiner.
5. Assurez-vous que la fonction **Surveillance** est réglée sur OUI .
6. Cliquez sur le sous-onglet **Recherches**.
7. Sélectionnez la date de début (**Du**) et de fin (**Au**) désirées, en utilisant le bouton du calendrier .
8. Cliquez sur le bouton  pour accéder aux données concernant la période choisie.

4.5. Messages Instantanés

Les messages instantanés sont une forme de communication texte directe et en temps réel entre deux personnes ou plus ; ils transitent par une application dédiée comme MSN messenger ou Yahoo Messenger. Le texte est envoyé par les appareils reliés au réseau, comme Internet.

Les rapports d'activités liés à l'envoi et à la réception de messages instantanés fournissent des enregistrements pour les différents programmes de Messagerie Instantanée.



Un lien **Voir l'activité** est disponible pour chaque application de messagerie instantanée courante. Cliquez sur ce lien pour voir la conversation enregistrée.

4.6. Programmes

Sous ce sous-onglet, vous pouvez voir l'historique des programmes utilisés pour le profil sélectionné.




Programme	Description	Action	Début	Fin	Durée
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
wercon.exe	Problem Reports and Solut	Autorisé	-	2011/11/22 02:10	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-
screenshot-cmd.e		Autorisé	-	2011/11/22 02:00	-

Comment modifier la période d'affichage des données ?

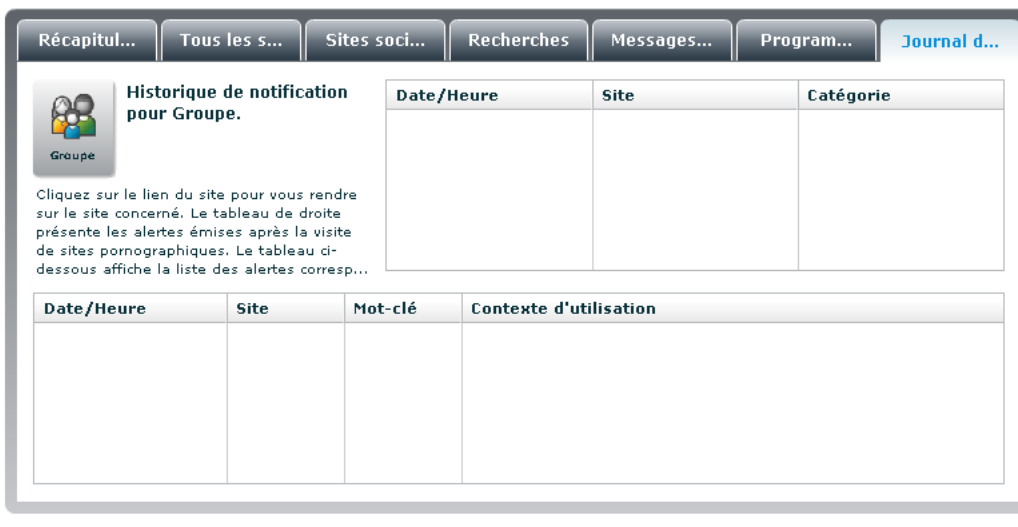
1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état



2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.
3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».
4. Sélectionnez le profil à examiner.
5. Assurez-vous que la fonction **Surveillance** est réglée sur OUI .
6. Cliquez sur le sous-onglet **Programmes**.
7. Sélectionnez la date de début (**Du**) et de fin (**Au**) désirées en utilisant le bouton du calendrier  .
8. Cliquez sur le bouton pour accéder aux données concernant la période choisie.

4.7. Journal des alertes

L'onglet Journal des alertes contient l'historique de toutes les alertes envoyées pour un profil sélectionné :



Historique de notification pour Groupe.

Cliquez sur le lien du site pour vous rendre sur le site concerné. Le tableau de droite présente les alertes émises après la visite de sites pornographiques. Le tableau ci-dessous affiche la liste des alertes corresp...

Date/Heure	Site	Catégorie

Date/Heure	Site	Mot-clé	Contexte d'utilisation

Une alerte est envoyée dès qu'un profil utilisateur tente d'accéder à un site Web appartenant à la catégorie Pornographie ou lorsqu'un mot-clé ou une expression spécifique est utilisé sur les sites sociaux les plus répandus.

- **Sites Web pornographiques** : suite à la tentative de visite d'un site pornographique, une alerte est émise et le journal des alertes consigne les informations suivantes (il est nécessaire que les fonctions Contrôle parental et Alertes soient activées et qu'au moins une adresse e-mail ou un numéro de téléphone portable soit spécifié) :
 - *date et heure de la tentative* ;



- *lien vers le site pornographique ;*
- *catégorie du site.*
- **Filtrage de mots-clés** : si un des nombreux mots-clés (ou expressions) est utilisé sur les sites Web courants définis comme sites sociaux, une alerte est émise et le journal des alertes consigne les informations suivantes (il est nécessaire que les fonctions Contrôle parental et Alertes soient activées et qu'au moins une adresse e-mail ou un numéro de téléphone portable soit spécifié) :
 - *date et heure d'utilisation du mot-clé ou de l'expression ;*
 - *sites sociaux sur lesquels a été utilisé le mot-clé ou l'expression ;*
 - *mot-clé ou expression utilisé(e) ;*
 - *contexte dans lequel l'élément a été utilisé.*

5. Contrôle parental

Il s'agit d'un service visant à protéger votre domicile des dangers d'Internet, garantissant un contrôle souple des sites Web et de l'utilisation des applications sur Internet. Cette souplesse permet une personnalisation du degré de filtrage des sites et vous protège des sites infectés par des spywares ou des programmes malveillants.



La possibilité de créer des listes personnalisées permet d'autoriser ou de bloquer les sites Web en saisissant leur URL et en créant des listes blanches (listes des seuls sites Web dont l'affichage est autorisé) si vous désirez plus spécifiquement contrôler le filtrage du contenu.

Notez que, bien que le filtre d'**AVG Family Safety** soit continuellement mis à jour, aucun filtre ne peut se vanter d'être efficace à 100 %. Par ailleurs, un certain nombre de sites Web ne sont pas classés ou possèdent des caractéristiques communes à plusieurs catégories.

L'onglet Contrôle parental est subdivisé en sous-onglets (avec leurs paramètres de filtre uniques) :

- **Catégories** : celles-ci servent à affecter des tranches d'âge ou à gérer les catégories de sites Web à bloquer selon vos profils.
- **Multimédia** : cet onglet permet de contrôler l'accessibilité du contenu multimédia en ligne, à l'aide des classifications standard.
- **Bloquer les sites** : l'onglet permet d'établir et de gérer une liste personnalisée de sites Web

à proscrire pour vos profils.



- **Autoriser les sites** : l'onglet permet d'établir et de gérer une liste personnalisée de sites Web autorisés pour vos profils.
- **Options** : cet onglet sert à gérer les principaux paramètres de filtrage comme le mot de passe de déblocage, le verrou de sécurité, les options Bloquer / Alerter / Surveiller ainsi que le filtre d'image pour vos profils.
- **Heures d'accès** : cet onglet permet de fixer et de gérer les heures d'accès à Internet pour les différents profils.
- **Alertes** : grâce à cet onglet, il est possible de définir et de gérer les alertes de notification par e-mail ou SMS, en cas de blocage des pages Web.
- **Programmes** : l'onglet sert à gérer l'accès aux programmes sélectionnés sur votre ordinateur.

5.1. Catégories

La plupart des sites Web sont classés dans un ou plusieurs groupes, ou catégories. Les **catégories** reprennent les sujets ou problématiques constituant l'objet essentiel du site Web. Notre filtre offre la possibilité de bloquer toutes les URL (sites Web) qui ont été identifiées comme appartenant à une **catégorie donnée**.




Dans ce sous-onglet, vous gérez les catégories des sites Web. Vous pouvez choisir un filtrage de contenu plus explicite à l'aide de la liste des catégories bloquées ou bien choisir un ensemble de paramètres basés sur une tranche d'âge.

Les catégories signalées par le symbole  sont **interdites**, celles suivies d'une coche verte  sont **autorisées**.



Comment gérer les catégories ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Vous devez avoir sélectionné l'**onglet Catégories**.
3. Sélectionnez le profil à gérer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée  pour le profil sélectionné.
5. Sélectionnez un ensemble de paramètres personnalisés ou une des configurations de tranches d'âge prédéfinies :
 - **Personnaliser** : sélectionnez cette option pour avoir le choix entre toutes les catégories.
 - **Enfant (0-8)*** : sélectionnez ce groupe pour **autoriser uniquement** les sites des catégories :
 - Art et musées
 - Automobiles
 - Centres d'intérêts
 - Dynamique
 - Economie
 - Education
 - Enfants
 - Finance et investissements
 - Institutions
 - Moteur de recherche (protégé)
 - Musique
 - Référence
 - Religion
 - Sciences
 - Sports
 - Technologies
 - Voyages
 - **Pré-ado (9-12)*** : sélectionnez ce groupe pour **autoriser uniquement** les sites des catégories :
 - Actualités
 - Art et musées
 - Automobiles
 - Centres d'intérêts
 - Divertissements
 - Dynamique
 - Economie
 - Education
 - Enfants
 - Finance et investissements
 - Glamour



- Institutions
 - Jeux
 - Messagerie Web
 - Moteur de recherche (protégé)
 - Musique
 - Référence
 - Religion
 - Santé et bien-être
 - Sciences
 - Shopping
 - Sports
 - Technologies
 - Voyages
- **Ado (13-17)*** : sélectionnez ce groupe pour **exclure uniquement** les sites des catégories :
- Activités délictueuses et piratage
 - Alcool
 - Automutilation
 - Avortement
 - Chat
 - Drogues
 - Films et TV
 - Groupes d'actualités NNTP
 - Haine
 - Jeunes adultes
 - Jeux d'argent
 - Moteur de recherche (non protégé)
 - Nus artistiques
 - Partage de fichiers
 - Pornographie
 - Programmes malveillants
 - Proxy et services d'anonymat
 - Relations personnelles et rencontres
 - Sectes et pratiques occultes
 - Style de vie
 - Suicide
 - Tabac
 - Termes recherchés
 - Violence et carnage
- **Adulte (18+)*** : sélectionnez ce groupe pour **exclure uniquement** les sites des catégories :
- Pornographie
 - Programmes malveillants
 - Proxy et services d'anonymat
 - Termes recherchés

6. Pour empêcher l'accès à tous les sites inconnus qui n'ont fait l'objet d'aucune



classification, **cochez la case** située à la fin de la liste des catégories. Une coche signale que cette fonction est activée.

Bloquer tous les sites non class...

7. Cliquez sur le bouton pour **autoriser toutes les catégories**.

8. Cliquez sur le bouton pour **bloquer toutes les catégories**.

9. Cochez la case « Appliquer à tous les profils » si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

Notez que la moindre modification apportée aux catégories sélectionnées pour les tranches d'âge prédéfinies a pour effet de définir automatiquement l'option « Personnaliser ».

La liste suivante contient toutes les catégories disponibles :

- **Activités délictueuses et piratage** : sites encourageant des activités illégales ou délictueuses tels que le vol des informations des cartes de crédit, la surveillance illégale, le meurtre, l'utilisation de moyens illégaux ou répréhensibles pour accéder à des logiciels, matériels, équipements de communication ou mots de passe. Cette catégorie comporte les sites décrivant la génération de mots de passe, la compilation de codes binaires, les outils de piratage, les moyens de biaiser certains logiciels, les équipements piratés ou le piratage informatique. Il s'agit aussi de sites Web dont le contenu est de nature moralement ou légalement répréhensible. Cette catégorie regroupe les sites qui décrivent ou distribuent des produits, des informations ou des appareils dont l'utilisation est considérée comme non conforme à la morale, voire illégale.
- **Actualités** : sites de diffusion des actualités, des événements récents, de la météo et de la circulation routière. Les commentaires et les blogs portant sur l'actualité appartiennent également à cette catégorie.
- **Alcool** : sites de vente de boissons ou contenant des informations valorisant la prise d'alcool. Cette catégorie concerne les sites qui vendent de l'alcool, les sites de producteurs d'alcool, les sites contenant des conseils et des informations sur la préparation de boissons et tout autre site spécialisé ou promouvant la consommation d'alcool.
- **Armes** : sites décrivant ou proposant la vente d'armes dont les fusils, les munitions, les accessoires pour armes à feu, les poignards et les instruments des arts martiaux. Sites comprenant la vente en ligne d'armes à feu, de munitions, d'accessoires, d'armes blanches, etc. Descriptions, revues, caractéristiques techniques des armes, armuriers, fabricants d'armes, enchères, échange, instructions en vue de la fabrication d'armes.
- **Art et musées** : sites de galeries d'art, d'artistes et de musées. Tous les types d'arts visuels (arts de la scène, théâtre, peinture, dessin, sculpture et photographie) sont concernés.
- **Automobiles** : sites de commercialisation, de discussion, de promotion ou d'information portant sur tous les moyens de transport. Sont inclus les sites spécialisés dans l'entretien des véhicules

ou la location de voitures.

- **Automutilation** : sites décrivant ou débattant des lésions corporelles pratiquées sur son propre corps, y compris dans le domaine des troubles du comportement alimentaire.
- **Avortement** : sites donnant des informations ou présentant des opinions liées à l'avortement, décrivant les procédures d'avortement ou fournissant des conseils, de l'aide ou encore des témoignages relatifs au thème de l'avortement.
- **Blogs** : sites présentant des commentaires et des articles écrits sous forme d'un journal ou d'un carnet appelés communément blogs. Ces blogs peuvent émaner de personnes ou de sources non commerciales.
- **Centres d'intérêts** : sites fournissant des informations et de l'assistance dans le domaine des loisirs et sur les clubs et les associations. Vous y trouverez des sites liés à l'horticulture, au jardinage et à l'entretien des extérieurs, à la décoration, à l'artisanat et aux collections.
- **Chat** : sites autorisant la discussion en ligne, sans intervention d'un modérateur pour surveiller tout contenu répréhensible. N'entrent pas dans cette catégorie les sites de discussion en ligne exigeant la présence d'un modérateur pendant toute la durée des sessions de discussion.
- **Divertissements** : sites généraux sur les loisirs et notamment sur les arts de la scène, les concerts, les événements sportifs, les restaurants, les clubs, les bibliothèques d'images et de fichiers .gif animés, les parcs de loisirs et les sites de téléchargement de sonneries pour téléphone portable. Cette catégorie inclut également les sites Web traitant du cinéma et de la télévision. Elle contient également les sites officiels des chaînes télévisées et de films, ainsi que les sites des acteurs du petit, comme du grand écran. Les sites de fan-club de films, émissions télévisées ou célébrités font aussi partie de cette catégorie.
- **Domaines inactifs** : sites vers lesquels sont réorientés les noms de domaines inutilisés. Ils comportent généralement des publicités au contenu discutable.
- **Drogues** : sites incitant à la vente ou à la consommation de drogues illégales et de stupéfiants, sites proposant des accessoires d'administration de drogue, des compléments légaux utilisés pour leur effet narcotique ou des guides d'instructions de fabrication de stupéfiants.
- **Dynamique** : sites dont le contenu varie en permanence et peut, à ce titre être suspect, tels que les sites d'hébergement de sites, d'enchères et de stockage de photographies. Les sections de ces sites jugées dangereuses seront classées dans la catégorie qui convient.
- **Economie** : sites des sociétés définies comme des organisations fournissant des biens et des services à des fins lucratives.
- **Education sexuelle** : sites fournissant une foule d'informations allant de la reproduction au développement sexuel en passant par la prévention des maladies sexuellement transmissibles, les méthodes de contraception et l'orientation sexuelle.
- **Education** : sites dont l'objet principal traite de l'enseignement : figurent parmi eux, les sites des universités et des écoles, des centres d'apprentissage, des institutions à vocation éducative, des formations en ligne, des ateliers, des instituts techniques et des écoles de commerce. Cette catégorie comprend également les sites délivrant des aides à l'enseignement comme le matériel



de préparation des cours, les outils destinés aux enseignants, des jeux éducatifs et les sites consacrés à la formation continue ou encore les sites réservés (sites .edu).

- **Enfants** : sites proposant une utilisation sécurisée et adaptée d'Internet aux enfants de moins de 12 ans. Ces sites couvrent également les activités récréatives, le bricolage et l'apprentissage interactif.
- **Films et TV** : sites concernant les supports multimédia en ligne, les films et les émissions télévisées, plus les sites des principales chaînes de télévision.
- **Finance et investissements** : sites liés aux opérations financières, notamment les sites portant sur le cours des actions, les actualités financières et les services bancaires en ligne.
- **Forums et forums de discussion** : sites offrant aux utilisateurs d'Internet la possibilité d'échanger des idées sur un centre d'intérêts commun. Il s'agit notamment de forums et de tout autre site invitant les visiteurs à discuter de sujets divers, par Internet. Cette catégorie inclut les logiciels de forums de discussions téléchargeables ou personnalisables.
- **Freeware et shareware** : sites permettant de télécharger des logiciels, sans aucun frais.
- **Glamour** : sites consacrés à la promotion de la mode et du mannequinat, comprenant les forums de discussion, les sites de press-books, les agences de mannequins, les concours et présentations de collections, ainsi que les sites non commerciaux liés à la mode.
- **Haine** : sites dont le contenu est caractérisé par des discriminations liées à la race, à une religion, au sexe ou à la nationalité. Cette catégorie inclut les sites qui défendent l'idée d'une race supérieure et cautionnent la privation de droits, la violence ou l'anéantissement de vies humaines sur le fondement d'une telle discrimination.
- **Institutions** : sites du domaine .gov et autres sites de l'administration au niveau local, régional, national et international. Cette catégorie inclut également les sites encourageant la participation citoyenne, les sites des municipalités ou collectivités locales, des chambres de commerce ainsi que les sites d'information sur les événements locaux ou les sites touristiques.
- **Jeunes adultes** : sites présentant un contenu essentiellement réservé à l'adulte sans être explicitement pornographique. Ces sites peuvent contenir des blasphèmes, des informations pour adultes, des photographies de femmes en maillots de bain ou portant de la lingerie ou des photographies de charme ou suggestives.
- **Jeux d'argent** : sites encourageant la pratique des jeux de hasard, notamment les sites délivrant des informations sur les paris ou cotes de bookmakers, les loteries, le loto, les courses de chiens ou de chevaux et les casinos en ligne.
- **Jeux** : sites proposant ou promouvant des jeux, notamment les sites de discussion, de revue de jeux ou de jeux en ligne. Cette catégorie concerne également les sites concernant les jeux de plateau et les jeux électroniques. Les sites de tirages au sort et de concours sont également classés ici. Cette catégorie exclut les sites de jeux contenant des scènes de violence ou à caractère sexuel.
- **Messagerie Web** : sites offrant des services de messagerie Web sans frais.



- **Militaire** : sites comportant tous les domaines militaires de premier niveau et tout autre site public traitant des différents corps d'armée. Sont également inclus, les sites promouvant ou célébrant les services des forces armées, notamment les sites personnels ou concernant les régiments et les sites de soutien aux troupes et de vétérans.
- **Moteur de recherche (non protégé)** : sites permettant aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Internet et qui n'utilisent PAS la fonction « Safe Search ». Cette catégorie inclut toutes les URL des sites principaux.
- **Moteur de recherche (protégé)** : sites permettant aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Internet et qui UTILISENT la fonction « Safe Search ». Cette catégorie inclut toutes les URL des sites principaux.
- **Musique** : sites qui traitent ou présentent des albums, des musiciens ou des moyens pour obtenir ces contenus musicaux. Cette catégorie inclut les sites officiels et sites de fans dans le domaine musical.
- **NNTP (Network News Transfer Protocol)** : il s'agit d'un protocole utilisé par les ordinateurs clients et les serveurs pour la gestion des articles publiés sur les groupes de discussion Usenet. Les serveurs NNTP gèrent le réseau mondial des groupes de discussion Usenet hébergés et incluent le serveur de votre fournisseur d'accès à Internet. Un client NNTP est intégré au navigateur Netscape, Internet Explorer, Opera, etc. Vous pouvez aussi utiliser un programme client indépendant appelé lecteur de flux RSS.
- **Nus artistiques** : sites traitant de représentations non pornographiques, raffinées et artistiques de corps nus. L'objectif principal de ces sites s'inscrit dans une démarche artistique et n'aborde pas le corps comme objet licencieux.
- **Partage de fichiers** : sites permettant le partage et le transfert de fichiers, d'ordinateur à ordinateur.
- **Politique** : sites exposant des opinions dans le champ politique. Ils contiennent des informations sur les partis politiques, les réformes politiques, les candidats et les contre-pouvoirs. Sont également intégrés à cette catégorie les sites de campagne ou les sites véhiculant des opinions ou informations défavorables envers le membre d'un parti politique.
- **Pornographie** : sites proposant des vidéos, des images ou des récits comportant des scènes sexuelles explicites.
- **Portail** : sites offrant un grand choix de ressources et de services tels qu'e-mail, forums et moteurs de recherche. Les portails donnent généralement accès à du matériel issu de nombreuses sources ou des sites non contrôlés.
- **Programmes malveillants** : sites contenant des programmes malveillants. Parmi ce type de programmes malveillants, on dénombre des virus, des spywares, des chevaux de Troie et des adwares.
- **Proxy et services d'anonymat** : sites offrant un accès anonyme à des sites Web via un proxy PHP ou CGI qui permettent aux utilisateurs d'accéder aux sites bloqués par le proxy de leur entreprise, établissement scolaire ou encore par une solution de contrôle parental.

- **Publicité** : sites ayant trait aux pop-ups, aux bannières, à la publicité « Pay-Per-Click », etc.
- **Recherche d'emploi** : sites destinés aux demandeurs d'emploi : sites d'offres d'emploi, de publicités classifiées, de services proposant le référencement ou l'aide à la compilation de CV et de lettres de motivation et sites des agences de recrutement.
- **Référence** : sites comportant du matériel de référence personnel, professionnel ou éducatif tel que des dictionnaires, des encyclopédies ou des lexiques en ligne, des cartes ou des sites de traduction.
- **Relations personnelles et rencontres** : sites facilitant la recherche et le développement de relations. L'objectif de ces sites est de mettre en rapport des personnes souhaitant établir des relations amicales ou amoureuses, ou encore de fonder un foyer. Cette catégorie compte des sites de rencontre, des sites répertoriant des petites annonces ou encore d'autres informations en rapport avec les relations entre personnes.
- **Religion** : sites consacrés aux principaux courants religieux. Cette catégorie comprend les sites des paroisses et diocèses et les sites indiquant les horaires et lieux des offices ainsi que le calendrier liturgique. Cette catégorie concerne entre autres : le judaïsme, le mormonisme, le christianisme, le bouddhisme et les autres religions installées. Cette catégorie comprend également les sites Web abordant ou défendant des convictions religieuses, ainsi que les organisations associées.
- **Réseaux sociaux** : sites offrant un large choix d'outils et de mécanismes visant à favoriser la communication et les échanges par Internet tels que Facebook et MySpace.
- **Santé et bien-être** : sites décrivant l'exercice de la médecine et en particulier les sites relatifs aux traitements médicaux, aux hôpitaux, aux organismes d'assurance-maladie, aux établissements de soin et à l'assistance à l'autonomie des personnes. Cette catégorie renvoie également aux informations liées à la prescription de médicaments, aux traitements sans ordonnance et préventifs. Elle comprend les sites Web d'information sur les médecines douces et les remèdes naturels. Ces sites peuvent renfermer des informations sur l'homéopathie, l'acupuncture et l'acupressure, l'alignement des chakras ou le Feng Shui.
- **Sciences** : sites présentant du matériel de recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la Terre.
- **Sectes et pratiques occultes** : sites défendant des activités religieuses hors du champ traditionnel ou conventionnel ou faisant état d'une dévotion excessive à l'égard d'une personne, d'une idée, d'un objet, d'un mouvement ou d'une œuvre.
- **Shopping** : sites pratiquant le commerce en ligne. Boutiques en ligne, vente de vêtements à distance, services d'enchères et de négociation...
- **Sites d'hébergement libres** : sites fournissant aux particuliers ou aux organisations des systèmes en ligne destinés à conserver des informations, des images, des vidéos et d'autres contenus accessibles par Internet. L'hébergement proposé se décline sous plusieurs formes : hébergement gratuit ou non, dédié ou géré, avec serveur privé virtuel, à des fins de sauvegarde ou de stockage en ligne.
- **Sports** : sites faisant la promotion de sports ou fournissant des informations sur les sports de

spectateurs (sports d'équipe professionnels, fédérations sportives, organisations et associations sportives) ; sites de sportifs et fan-club, équipes sportives universitaires, basketball, etc. ; sports masculins et féminins ; sites des équipes, des ligues et des conférences ; sites de joueurs et de fans, sites des comités olympiques officiels ; portail des médias dans le cadre des jeux olympiques, portails et répertoires sportifs : résultats, calendrier, actualités, statistiques, discussion, etc. ; groupements de sports de spectateurs, ventes de billets pour les sports professionnels ou universitaires concernés ; tourisme sportif, magazines en ligne, lettres d'actualité, chats et forums des sports professionnels ou universitaires concernés.

- **Style de vie** : sites se rapportant à du contenu lié à des choix personnels. Cette catégorie recueille des sites défendant des pratiques sexuelles hors mariage.
- **Suicide** : sites décrivant ou faisant l'apologie du suicide : suggestions pour se tuer, groupes de discussion, salons de discussion, forums, descriptions ou schémas de méthodes, de systèmes ou de matériel utilisé dans le cadre d'une démarche suicidaire ; instructions, récits personnels, journaux intimes, blogs, carnets de bord, récits ayant trait au suicide de personnes publiques, lieux de suicide célèbres et toute forme d'informations militant en faveur du suicide ou exprimant une quelconque admiration.
- **Tabac** : sites commercialisant des produits à base de tabac ou incitant à leur consommation comme les détaillants, les cigarettiers, l'industrie du tabac, les produits à base de tabac et les accessoires qui s'y rapportent, les expressions du type Fumer est bon/chic/sympa, etc., Comment fumer/Fumer en 10 leçons.
- **Technologies** : sites fournissant des informations sur les ordinateurs, Internet et les télécommunications tels que les solutions et services logiciels, le matériel informatique et l'équipement lié aux télécommunications, les périphériques et les gadgets, les services par Internet ou par téléphone et les actualités concernant les technologies.
- **Termes recherchés** permet de filtrer les termes de la recherche sur les sites comme Google, Yahoo ou Bing. Vous souhaitez peut-être désactiver cette catégorie si vous rencontrez des problèmes de blocage lors de vos recherches.
- **Vidéos en ligne** : sites hébergeant des supports en flux continu (télévision, films, vidéos et radio).
- **Violence et carnage** : sites plaidant des thèses violentes ou donnant des instructions sur la manière de faire du mal à des personnes ou d'endommager le bien d'autrui par le biais d'armes, d'engins explosifs, de mauvaises plaisanteries ou d'autres formes de violence telles que des explosifs et des bombes : mode de fabrication, obtention du matériel, transport ou couverture d'une zone. Cette catégorie inclut, sans que cette liste soit exhaustive, les sites portant sur la fabrication d'engins explosifs à l'aide d'objets de la vie courante, les actes de sabotage, les intentions destructrices, les actes de revanche, l'anarchie adolescente et notamment les manipulations chimiques dangereuses, les descriptions ou les instructions visant à assassiner une personne.
- **Voyages** : sites dédiés aux voyages et à la préparation des voyages au sens large, et notamment les sites permettant de rechercher et de réserver des voyages tels que les portails, les sites proposant des forfaits ou des informations (circuits, clubs de vacances et offices de tourisme, informations liées aux voyages pour des groupes démographiques particuliers), compagnies aériennes (transporteurs aériens : vente de billets/réservations/charters).



5.2. Multimédia

AVG Family Safety fournit un moyen d'exercer le contrôle parental plus précisément en limitant l'accessibilité du contenu multimédia en ligne.



Dans ce sous-onglet, il est possible de restreindre l'accès d'un profil aux supports multimédia en ligne comme les films, les émissions télévisées et les jeux. A l'aide des classifications standard, les sites Web des médias les plus courants (*ABC, NBC, CBS, FOX, TLC, MTV, BET, TNT, FX, Hulu, Fancast, Comedy Central & NetFlix*) sont filtrés un à un, ce qui vous donne la possibilité de contrôler l'accès du profil selon un niveau de classification donné.

Notez que pour des raisons de sécurité, les sites moins connus sont bloqués.

Les sites dont le contenu multimédia est signalé par une croix rouge  sont **interdits**, ceux suivis d'une coche verte  sont **autorisés**.

Classifications MPAA pour les FILMS :

- **G** : contenu tout public et ouvert à toutes les tranches d'âge.
- **PG** : certains contenus peuvent ne pas être adaptés aux enfants.
- **PG-13** : certains contenus peuvent ne pas être adaptés aux enfants de moins de 13 ans.
- **R** : les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un parent ou doivent être sous la surveillance d'un adulte.
- **NC-17** : interdit au moins de 17 ans

Classifications FCC pour les EMISSIONS TELEVISEES :



- **TV-Y** - (enfants) Qu'il s'agisse d'une animation ou non, les thèmes et les éléments inclus dans les émissions classées TV-Y sont destinés à un très jeune public et notamment aux 2-6 ans. Ces émissions ne sont pas censées effrayer les enfants les plus jeunes.[2] Exemples d'émissions : 1, rue Sésame, Barney et ses amis, Dora l'exploratrice, Go, Diego, Go! et Les Mélodilous (The Backyardigans).
- **TV-Y7** : (destinés aux enfants de 7 ans et plus). Ces émissions peuvent inclure un contenu inadapté pour des enfants de moins de 7 ans. Les émissions de ce classement peuvent inclure de l'humour grossier ou suggestif, de la violence fictive légère ou du contenu considéré comme trop effrayant ou controversé pour des enfants de moins de 7 ans. Parmi les émissions classées dans cette catégorie, citons Foster, la maison des amis imaginaires, Johnny Test, Bob l'éponge.
- **TV-Y7-FV** : (destinés aux enfants de 7 ans et plus [violence fictive]). Lorsqu'une émission comporte un nombre plus important de scènes de violence fictive, il est signalé par le code TV-Y7-FV. Les émissions d'aventure et d'action comme Digimon, la série Pokémon (depuis son transfert sur Cartoon Network ; auparavant classé comme TV-Y sur Kids' WB) et Sonic X font partie de la classification TV-Y7-FV.
- **TV-G** : (tout public). Bien que ce classement n'implique pas que ce type d'émission soit destiné aux enfants, les parents peuvent généralement laisser de jeunes enfants regarder cette émission, sans surveillance. Ces émissions contiennent peu ou pas de violence, ni de vocabulaire grossier et peu ou pas de dialogues ou de situations faisant référence à la sexualité. Les chaînes d'informations ou les chaînes diffusant des conseils ou portant sur le bricolage ou encore un contenu généralement non offensant (comme les chaînes Food Network et HGTV) appliquent en général le code TV-G à l'ensemble de leurs émissions (sauf mention contraire). Les émissions destinées aux préadolescents et aux adolescents sur Nickelodeon et Disney Channel sont classées TV-G.
- **TV-PG** : (Accord parental souhaitable). Les émissions de cette catégorie peuvent ne pas convenir à des jeunes enfants et nécessitent l'avis d'un parent. Les parents regarderont généralement l'émission en compagnie de leurs jeunes enfants. Différentes émissions de jeux et de reality show utilisent la signalétique TV-PG à cause de leurs dialogues suggestifs, humour tendancieux et/ou langage vulgaire. Certains sitcoms diffusés en première partie de soirée comme Tout le monde aime Raymond (Everybody Loves Raymond), Le Prince de Bel-Air, Les Simpsons, Futurama (sur Fox et adult swim) et Seinfeld sont dotées de la signalétique TV-PG.
- **TV-14** : (contenu éventuellement inapproprié pour les moins de 14 ans). Il est vivement recommandé aux parents de superviser avec la plus grande attention ce type d'émission. Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance, indépendamment de leur âge.
- **TV-MA** (jeunes adultes ; contenu pouvant ne pas convenir aux moins de 17 ans). L'émission peut contenir une violence graphique extrême, du vocabulaire blasphématoire ou faisant ouvertement référence à la sexualité, du langage obscène, des scènes de nudité et/ou des scènes sexuelles explicites. Peu d'émissions sont concernées par ce classement ; néanmoins, Les Soprano est un exemple populaire d'émission classée TV-MA.

Classifications ESRB pour les JEUX :


- **EC (Jeunes enfants)** : les titres pour jeunes enfants peuvent convenir aux enfants de 3 ans et



plus. Les titres figurant dans cette catégorie ne comportent aucun élément que les parents pourraient juger inapproprié.

- **E (Enfants)** : les titres classés E peuvent convenir aux enfants de 6 ans et plus. Les titres de cette catégorie peuvent comporter quelques éléments de violence animée, fictive ou légère et/ou un langage parfois grossier.
- **E10+ (Enfants de plus de 10 ans)** : les titres classés E10+ peuvent convenir aux enfants de 10 ans et plus. Les titres figurant dans cette catégorie peuvent comporter un plus haut degré de violence animée, fictive ou légère, de langage grossier et/ou quelques scènes suggestives.
- **T (Adolescents)** : les titres classés T peuvent convenir aux plus de 13 ans. Les titres figurant dans cette catégorie peuvent comporter des éléments de violence, des thèmes suggestifs, un humour grossier, quelques représentations de sang, des jeux de hasard simulés et/ou un langage parfois ordurier.
- **M (Jeunes adultes)** : les titres peuvent convenir aux personnes de 17 ans et plus. Les titres peuvent comporter un haut degré de violence, des représentations de sang et de carnage, des scènes sexuelles ou un langage ordurier.
- **AO (Adultes uniquement)** : le contenu convient uniquement aux personnes de 18 ans et plus. Les titres figurant dans cette catégorie peuvent comporter des scènes prolongées de violence intense ou des scènes sexuelles osées et de nudité.
- **RP (Classification en attente)** : un titre portant la mention RP a été soumis à l'ESRB et n'appartient à aucune catégorie. (RP n'apparaît que pendant la campagne publicitaire précédant la sortie d'un jeu.)

Comment autoriser un contenu multimédia ?

1. Cliquez sur l'onglet **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Multimédia**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée  pour le profil sélectionné.
5. Sélectionnez la classification la plus élevée autorisée. La classification sélectionnée et toutes les classifications inférieures (à gauche) de la sélection sont automatiquement incluses ou autorisées. Parallèlement, toutes les classifications supérieures (celles qui figurent sur sa droite) sont exclues ou bloquées. Si, par exemple, vous choisissez les films classés R, toutes les classifications figurant à gauche du pictogramme « R » (c'est-à-dire, PG-13, PG et G) sont également autorisées.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

Comment bloquer un contenu multimédia ?

1. Cliquez sur l'onglet **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Multimédia**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Sélectionnez la classification à bloquer. La classification sélectionnée et toutes les classifications supérieures (celles qui se trouvent à sa droite) sont automatiquement incluses ou bloquées.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

5.3. Bloquer les sites

La liste **Bloquer les sites** est pratique pour interdire des sites Web qui ne font pas partie des catégories définies par **AVG Family Safety**. Par exemple, vous vous rendez compte que votre enfant a visité un site Web qui, sans contenir des propos obscènes, n'est pas du tout de votre goût. Le filtre ne le bloque donc pas, mais vous pouvez remédier à cela en ajoutant son adresse URL à la liste des sites bloqués.



The screenshot shows the 'Bloquer les sites' (Block sites) configuration window. At the top, there are navigation tabs: 'Catégories', 'Multimé...', 'Bloquer l...', 'Autorise...', 'Options', 'Heures ...', 'Alertes', and 'Program...'. The main area is titled 'Personnaliser la configuration des sites bloqués pour Groupe.' (Customize the configuration of blocked sites for Group). It includes a help icon and a text box: 'Tapez le nouveau site Web et cliquez sur Ajouter' (Type the new website and click Add). Below this is an input field with 'http://' and an 'Ajouter' button. A table with two columns, 'Supprimer' and 'Site Web bloqué', is shown below the input field. At the bottom left, there is a checkbox for 'Appliquer à tous les profils' (Apply to all profiles) and an 'Enregistrer' (Save) button.

Comment créer une liste de sites bloqués ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Bloquer les sites**.



3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Dans la zone de texte prévue à cet effet, tapez l'URL d'un site Web dont vous voulez interdire l'accès.
6. Cliquez sur **Ajouter**. Le site Web est inséré dans la liste des sites bloqués.
7. Répétez les étapes 5 et 6 pour inclure d'autres sites à la liste des sites bloqués.
8. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de ce sous-onglet sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Gardez à l'esprit que toutes les modifications apportées ne sont appliquées qu'au profil sélectionné.

Comment supprimer une entrée de la liste des sites bloqués ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Bloquer les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cliquez sur la croix rouge **X** en regard de l'entrée du site Web.
6. **Renouvelez l'opération** pour chaque entrée de site Web à supprimer.
7. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

5.4. Autoriser les sites


La possibilité de créer des listes personnalisées permet d'autoriser des sites Web en saisissant leur URL et en créant des listes blanches (liste validée de sites Web dont l'affichage est autorisé) si vous désirez contrôler le filtrage de contenu plus spécifiquement.



The screenshot shows a software window with a menu bar at the top containing: Catégories, Multimé..., Bloquer ..., Autorise..., Options, Heures ..., Alertes, and Program... The main area is titled 'Personnaliser la configuration des sites autorisés pour Groupe.' and includes a help icon and a question mark. Below the title, there is a text box for entering a URL (http://) and an 'Ajouter' button. A table with two columns, 'Supprimer' and 'Site Web autorisé', is currently empty. At the bottom, there are two checkboxes: 'Appliquer à tous les profils' and 'N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites autorisés'. An 'Enregistrer' button is also visible.

Si aucune adresse ne figure dans cette fenêtre et que la case **N'autoriser que...** est cochée, AUCUN site ne sera accessible mis à part les sites Web d'**AVG Family Safety** codés en dur. Si vous ne parvenez pas à accéder à Internet, pensez à contrôler que la case **N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites autorisés** n'est pas cochée.

Comment créer une liste de sites autorisés ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Autoriser les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée  pour le profil sélectionné.
5. Dans la zone de texte prévue à cet effet, saisissez l'URL d'un site Web à autoriser.
6. Cliquez sur **Ajouter**. Le site Web est inséré dans la liste des sites autorisés.
7. Répétez les étapes 5 et 6 pour inclure d'autres sites à la liste des sites autorisés.
8. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

Comment retirer une entrée de la liste des sites autorisés ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Autoriser les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.



4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cliquez sur la croix rouge **X** en regard de l'entrée du site Web.
6. **Renouvelez l'opération** pour chaque entrée de site Web à supprimer.

Une liste blanche est une liste de sites Web dont l'affichage est autorisé. Si cette option est sélectionnée, le profil utilisateur sélectionné pourra seulement visiter les sites Web répertoriés dans la liste des sites Web autorisés.

Comment créer une liste blanche ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Autoriser les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cochez la case **N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites autorisés** placée sous la liste des sites Web autorisés. Une coche signale que la fonction de liste blanche est activée. Le profil sélectionné n'est alors en mesure de visiter que les sites Web répertoriés dans la liste.

5.5. Options

Dans ce sous-onglet, vous contrôlez les différents paramètres de filtrage de vos profils :

- **Option Bloquer / Alerter / Surveiller** : permet d'établir le niveau d'autorisation d'accès à Internet des profils.
- **Mot de passe de déblocage** : cette option vous offre la possibilité de débloquent temporairement des sites Web ou de les ajouter à la liste [Autoriser les sites](#). Vous saisissez pour cela un mot de passe d'administration ou un mot de passe secondaire.
- **Mot de passe secondaire** : permet de créer un mot de passe secondaire pour les utilisateurs, autres que l'administrateur.
- **Safe Search** : permet de gérer la fonction de recherche sécurisée intégrée aux moteurs de recherche Google, Yahoo et Bing pour chacun de vos profils.
- **Verrou de sécurité** : cette option permet de désactiver l'accès à Internet lorsqu'un certain nombre de sites sont bloqués.
- **Blocage par extension de fichiers** : cette option interdit l'affichage d'images Web et

différents fichiers image sur des sites autorisés, mais liés à des sites de contenu inacceptable.

- **iCat** : permet de mettre en place une deuxième ligne de défense en cas de sites non classifiés.



5.5.1. Option Bloquer / Alerter / Surveiller

Utilisez cette fonction pour gérer et contrôler l'accès aux sites bloqués pour vos profils. Vous avez le choix entre les niveaux d'autorisation suivants :

- **Bloquer les sites** : réglage le plus strict. L'utilisateur dispose d'un accès limité à Internet, basé sur la configuration du filtre ([Catégories](#), [Autoriser les sites](#), [Bloquer les sites](#), etc.). Une page s'affiche et invite l'utilisateur à saisir un mot de passe pour passer outre le blocage, à la condition que la fonction soit activée. L'option [Mot de passe de déblocage](#) donne à l'utilisateur l'occasion d'ouvrir le site Web bloqué. Pour cela, il lui suffit de saisir le mot de passe d'administration ou secondaire.

Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée OUI.

- **Alerter, mais autoriser l'accès et la surveillance** : le profil sélectionné dispose d'un accès à Internet non limité. Seule une page d'avertissement s'affiche avant la visite d'un site Web appartenant aux catégories bloquées. La page d'avertissement offre le choix de revenir ou de continuer à afficher le contenu potentiellement indésirable.

Rappelez-vous que cette option continue de bloquer les sites Web appartenant à la liste [Bloquer les sites](#). Assurez-vous également que la fonction Contrôle parental est activée

OUI.

- **Surveiller (consigner dans un journal) l'activité en mode silencieux uniquement en l'absence de filtrage** : le profil sélectionné dispose d'un accès à Internet illimité ; aucune page de blocage ou d'avertissement ne s'affiche.



5.5.2. Mot de passe de déblocage

Lorsque l'option Mot de passe de déblocage est activée, vous disposez de deux options supplémentaires en mesure de gérer plus finement l'accès à Internet, selon les configurations des utilisateurs :

- **Option 1** : lorsqu'une page de blocage s'affiche pour une URL donnée, la fonction Mot de passe de déblocage permet d'accorder l'accès à l'URL bloquée, à condition de saisir le mot de passe d'administration ou secondaire. L'accès est maintenu jusqu'au prochain redémarrage de l'ordinateur.
- **Option 2** : lorsqu'une page de blocage s'affiche pour une URL donnée, la fonction Mot de passe de déblocage permet également d'insérer l'URL dans la liste des sites autorisés. Cochez la case située à droite de la zone de saisie du mot de passe.



Comment activer la fonction Mot de passe de déblocage ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée **OUI** pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Mot de passe » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Si tel n'est pas le cas, cliquez sur le témoin rouge **NON** pour afficher le témoin de couleur verte **OUI** . La fonction Mot de passe de déblocage est maintenant active.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

5.5.3. Mot de passe secondaire

Cette option permet de générer un mot de passe pour les profils définis, afin que ces derniers accèdent au contenu Web bloqué. Elle leur donne la possibilité de consulter temporairement le contenu bloqué, sans compromettre le mot de passe d'administration. L'administrateur a le droit de créer un mot de passe secondaire différent pour chaque profil et peut le modifier aussi souvent qu'il le souhaite.



Comment créer un mot de passe secondaire ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.



3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Mot de passe » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Si tel n'est pas le cas, cliquez sur le témoin rouge NON pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction Mot de passe de déblocage est maintenant active. Saisissez le mot de passe secondaire dans la **zone de texte** prévue à cet effet.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

5.5.4. Safe Search

Il s'agit d'une fonction de recherche sécurisée, intégrée aux moteurs de recherche Google, Yahoo et Bing pour chacun de vos profils. Elle est conçue pour exclure le contenu explicite pour adultes des résultats renvoyés par les moteurs de recherche. Les moteurs de recherche répertoriés possèdent trois paramètres pour chacune de leurs options de recherche sécurisée (ces paramètres doivent être définis, au départ, dans les moteurs de recherche respectifs) :

- **Strict** : élimine par filtrage **le texte, les images et les vidéos** destinés aux adultes, dans les résultats de recherche.
- **Intermédiaire** : exclut **les images et les vidéos** destinés aux adultes dans les résultats de recherche.
- **Désactivé** : aucun filtrage des résultats de recherche.

Notez que pour utiliser la fonction «Safe Search», le moteur de recherche approprié doit être sélectionné. Vous avez le choix entre :

- Moteur de recherche (protégé) : pour autoriser le filtrage par recherche sécurisée
- Moteur de recherche (non protégé) : pour interdire le filtrage par recherche sécurisée.

Rappelez-vous que l'option «Safe Search» est ignorée si le moteur de recherche figure dans la [liste des sites autorisés](#).

Comment activer la fonction Safe Search ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil

sélectionné.

5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Safe Search » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Si cette fonction est désactivée, cliquez sur l'indicateur NON rouge pour afficher le OUI vert afin de l'activer.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.
7. Cliquez sur le [sous-onglet Catégories](#), vérifiez si la catégorie **Moteur de recherche (non protégé)** est « bloquée » et si la catégorie **Moteur de recherche (protégé)** est « autorisée » .
8. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.



Comment désactiver la fonction Safe Search ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Safe Search » dans la

fenêtre. Cliquez sur le témoin vert OUI pour passer au rouge .

6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.
7. Cliquez sur le [sous-onglet Catégories](#), vérifiez si la catégorie **Moteur de recherche (non protégé)** est « autorisée » et si la catégorie **Moteur de recherche (protégé)** est « bloquée » . La fonction Safe Search est maintenant désactivée.
8. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.

5.5.5. Verrou de sécurité

Cette fonction intervient lorsque des utilisateurs ont accédé à plusieurs sites bloqués. Cette fonction empêche toute tentative de passer outre le filtrage de contenu. L'utilisateur est obligé de redémarrer l'ordinateur après un certain nombre (prédéfini) de tentatives d'accès à des pages dont l'affichage a été bloqué. Si, par exemple, vous avez choisi le réglage le plus strict « Elevé », cette fonction désactive l'accès à Internet si seulement 3 sites sur les 16 derniers sites consultés, ont été bloqués. Le nombre qui s'affiche lorsque le curseur se déplace le long de la réglette, précise le nombre maximal de tentatives d'accès bloqués avant que l'accès à Internet ne soit désactivé.



Comment activer et ajuster la fonction Safe Search ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.

4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée **OUI** pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Verrou de sécurité » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur NON. Cliquez sur le témoin rouge NON **NON** pour afficher le témoin de couleur verte OUI **OUI**. La fonction de verrou de sécurité est maintenant active.
6. Cliquez sur le curseur et faites-le glisser (voir l'illustration ci-après) vers la droite ou la gauche pour ajuster la configuration. Le fait de faire glisser le curseur vers la gauche applique un réglage plus strict.
7. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.



Comment désactiver la fonction Verrou de sécurité ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée **OUI** pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Verrou de sécurité » dans la fenêtre. Cliquez sur le témoin vert OUI **OUI** pour passer au rouge NON **NON**.

5.5.6. Blocage par extension de fichiers

Cette fonction interdit l'affichage d'images Web et différents fichiers image sur des sites autorisés, mais liés à des sites choquants ou offensants. Ce filtre bloque également les URL directes associées à des extensions de fichiers multimédia hébergées sur des sites au contenu contestable. Les extensions de fichiers filtrées sont les suivantes :

.au	.avi	.bmp	.class
.css	.gif	.jpeg	.jpg
.js	.movie	.mp3	.mpeg
.mpg	.png	.ra	.ram
.rm	.swf	.tif	.tiff
.wav	.xml	.xsl	

Rappelez-vous que lorsqu'il est activé, le blocage par extension de fichiers empêche l'affichage de tous les fichiers correspondant aux extensions répertoriées. Vous pouvez constater un ralentissement de la navigation Internet lors de l'utilisation de la fonction de blocage par extension de fichiers.



Comment activer le blocage par extension de fichiers ?

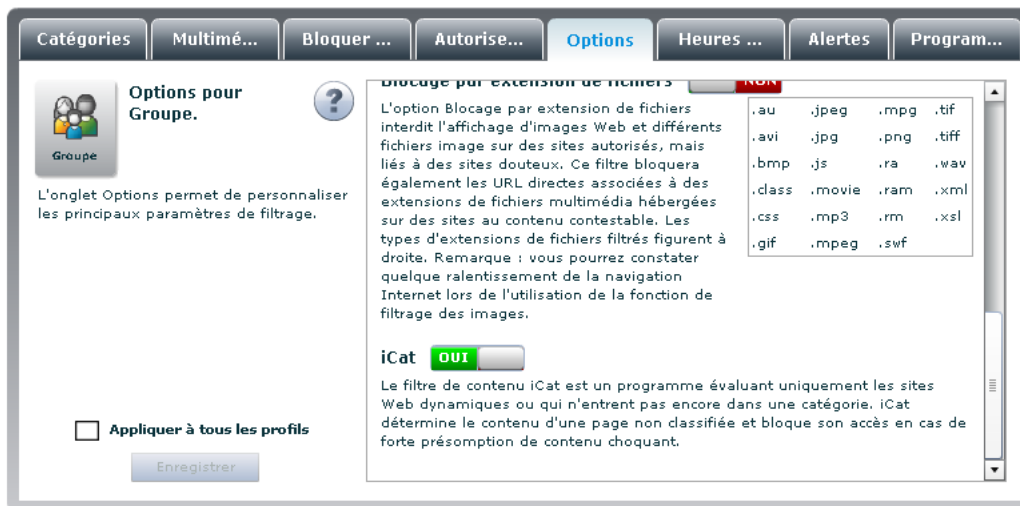
1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Blocage par extension de fichiers » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur NON. Cliquez sur le

témoin rouge NON pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction de blocage par extension de fichiers est maintenant active.

6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

5.5.7. iCat

La fonction iCat (Intelligent Contextual Analysis Technology), en instance de brevet, assure une deuxième ligne de défense qui vient renforcer la protection des utilisateurs, contre les dangers d'Internet. Dans les rares occasions où une page Web n'appartient à aucune des catégories définies dans nos bases de données, la fonction iCat examine la page, son contenu et ses liens afin de vérifier l'absence de menace. La fonction est activée par défaut et peut être facilement désactivée.



Comment activer la fonction iCat ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option iCat dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Cliquez sur le témoin rouge NON pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction de blocage par extension de fichiers est maintenant active.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Bien entendu, toutes les modifications ne seront appliquées qu'au

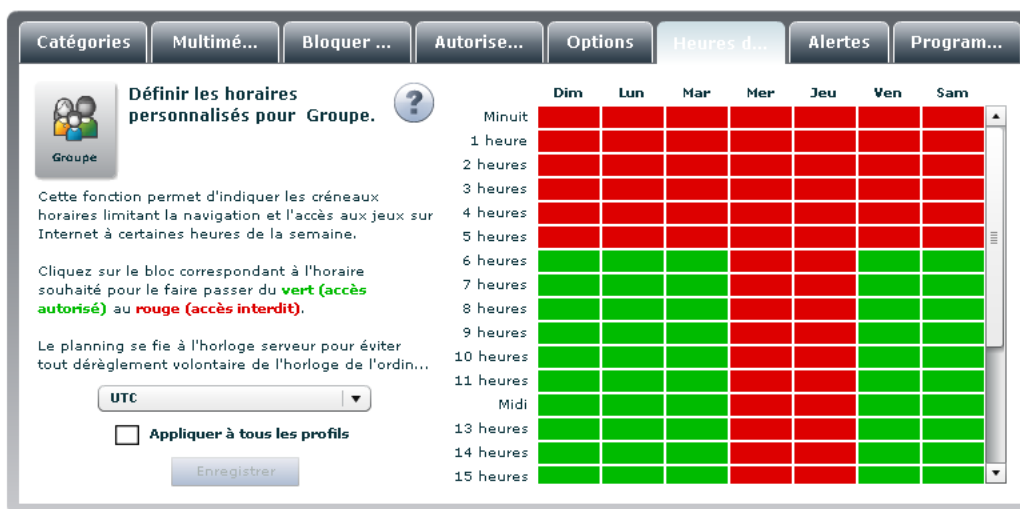
profil sélectionné.

Comment désactiver la fonction iCat ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Faites glisser la barre de défilement pour afficher l'option « iCat » dans la fenêtre. La fonction iCat est activée lorsque le témoin est vert . Cliquer sur OUI fait passer le témoin au rouge . La fonction iCat est alors désactivée.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Bien entendu, toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.

5.6. Heures d'accès

Cette fonction permet de définir des plages horaires d'accès à la navigation Web et aux jeux sur Internet, selon les heures de la journée tout au long de la semaine.



Comment définir des plages horaires d'accès à Internet ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Heures d'accès**.

- Sélectionnez le **profil** à administrer.
- Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
- Sélectionnez le fuseau horaire de votre région dans la liste déroulante :


Le planning se fie à l'horloge serveur pour éviter tout dérèglement volontaire de l'horloge de l'ordin...

- Cliquez sur le créneau horaire pour en modifier la couleur. Les blocs de couleur **verte** signalent les horaires pour lesquels l'accès est **autorisé** et ceux de couleur **rouge** les créneaux horaires dont l'accès est **bloqué**. Pour sélectionner plusieurs heures, cliquez sur la première heure et faites glisser la souris sur les blocs concernés.
- Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications sur l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer la configuration définie. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.

5.7. Alertes

Grâce à cette fonction, les parents peuvent recevoir des alertes par e-mail et/ou SMS lorsqu'un utilisateur tente d'accéder à l'un des [sites bloqués](#). Les parents peuvent aussi choisir d'être avertis lorsque certains **mots-clés** ou certaines **phrases** sont postés sur un site Web classé comme site social (ils doivent cependant commencer par activer la fonction [Sites sociaux](#)).

Catégories
Multimé...
Bloquer ...
Autorise...
Options
Heures ...
Alertes
Program...



Configurer les alertes parentales pour ... Sites bloqués Réseaux sociaux ?

Les parents peuvent recevoir des alertes sous forme de SMS ou d'e-mails en cas de tentative d'accès à un site interdit. Si la surveillance des réseaux sociaux est active, des alertes sont également émises en cas de publication de contenu correspondant au contenu défini. *AVG ne facture pas les messages. Vérifiez le coût...

Téléphone portabl	Opérateur	Supprimer	Adresse e-mail	Supprimer

Pour ajouter un numéro de SMS, saisissez-le ici, puis cliquez ... Pour ajouter une adresse électronique, saisissez-la ici, puis c...

Envoyer un message test
 Appliquer à tous les profils

Comment activer/désactiver les alertes ?

- Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».



2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Le paramètre par défaut pour cette fonction est OUI pour les [Réseaux sociaux](#) et NON pour les [Sites bloqués](#). Pour modifier ceci, cliquez simplement sur l'indicateur approprié.

Comment configurer des alertes SMS ?


1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que les fonctions **Contrôle parental** et **Alertes parentales** sont activées pour le profil sélectionné.
5. Tapez un numéro de téléphone portable dans la zone de texte prévue, sous la section Numéro du portable. Veillez également à inclure l'indicatif.
6. Sélectionnez votre opérateur dans la liste.
7. Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour insérer le numéro dans la liste des numéros de téléphones portables.

Pour ajouter un numéro de SMS, saisissez-le ici, puis cliquez ...

8. Répétez les étapes 5 à 7 pour chaque numéro de téléphone portable à ajouter.
9. Cochez la case **Envoyer un message test** afin de vérifier si les alertes SMS sont correctement configurées. Rappelez-vous que les alertes SMS sont envoyées à une minute d'intervalle. Patientez au moins une minute entre deux tests.
10. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.

Comment configurer des alertes envoyées par e-mail ?



1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que les fonctions **Contrôle parental** et **Alertes parentales** sont activées  pour le profil sélectionné.
5. Saisissez l'adresse e-mail dans la zone prévue à cet effet sous la section Adresse e-mail.
6. Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour insérer l'adresse e-mail dans la liste prévue à cet effet.

Pour ajouter une adresse électronique, saisissez-la ici, puis c...

7. Répétez les étapes 5 et 6 pour chaque adresse e-mail à ajouter.
8. Cochez la case **Envoyer un message test** afin de vérifier si les alertes envoyées par e-mail sont correctement configurées.
9. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.

5.8. Programmes

Sous ce sous-onglet, il est possible de limiter l'accès à certains programmes installés sur l'ordinateur. En les sélectionnant dans une liste prédéfinie, vous pouvez déterminer s'il convient d'autoriser ou non l'utilisation de ces programmes.

- **Programmes MI** : programmes rendant possible la communication, sous forme de texte, en temps réel entre deux personnes ou plus. Le texte transite par les appareils reliés à un réseau tel qu'Internet. Programmes de Messagerie Instantanée susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : AOL, MSN messenger, yahoo IM, Trillian, ICQ, digsby, Adium, WebSecureAlert, GAIM, Miranda, PSI, Paltalk, Zovine Messenger, Smiley Central, Bopup Messenger, iOL Messenger, Chat Anywhere, Chat Watch et Skype.
- **Programmes P2P/Clients Torrent** : programmes grâce auxquels des groupes d'utilisateurs peuvent se connecter dans le but de partager des fichiers ou de distribuer des logiciels. Programmes P2P/Clients Torrent susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : uTorrent, Azureus, eMule, Ares, BitTornado, BitComet, Shareaza, Limewire, iMesh, Bearshare, Grokster, morpheus, Frostwire, MS Blaster, Code Red, Memoryup, Error Check System (facebook), Kazaa, Avarice, Meebo, Dashbar, Calria, DateManager, GotSmiley, MySpace Messaging, Pidgin, QQ, Gizmo, Zultrax, Bittyrant, Bitche, Peer guardian, Vuze, Tribler, Bearflix, LanOnInternet, Sharetastic et Hermes. Notez que, par défaut, les programmes P2P/Clients Torrent sont bloqués.




- **Proxy/Bypass** : programmes gérant le trafic entre votre réseau et les serveurs figurant sur Internet et déterminant les informations à autoriser. Programmes Proxy/Bypass susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : *Circumventer setup exe, Facebook Circumventor, Customyspace 1.0, Gpass 4.1, Your Freedom 20040119-01, Proxyway 5.0, ActivePerl-5.8.3.809-MSWin32-x86.msi, JonDo_Portable.paf.exe, UltraSurf 9.4-9.6, UltraSurf 9.4-9.6, UltraSurf v90, ProxyTunnel 1.1, Bypass Proxy Client 0.75, hopster 1.0.16, Cyclope Internet Filtering Proxy 2.9, ProxyWay.rar.torrent, Elite Proxy Switcher 1.07D, Barracuda Proxy 1.0, Your freedom 20091203-01*. Notez que, par défaut, les programmes Proxy/Bypass sont bloqués.
- **Programmes malveillants** : programmes qui enregistrent les informations saisies au clavier. Programmes malveillants susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : *Offsurf Firewall Bypass Unblocker Professional, Proxifier, Bypass, Bypass Proxy Client, Unrest* et *Claria*. Notez que, par défaut, les programmes malveillants sont bloqués.
- **Jeux** : jeux électroniques qui impliquent une interaction avec l'interface utilisateur, déclenchant un effet visuel. Jeux susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : *World of Warcraft, Left4Dead, Team Fortress, Quake, Counter Strike, Half Life, Guild Wars, Call of Duty Modern Warfare, Quake 4, Company of Heroes, Company of Heroes: Tales of Valor*, et *Company of Heroes: Opposing Forces*
- **Programmes multimédia** : programmes capables d'exécuter les fichiers multimédia. Programmes multimédia susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : *iTunes, Windows Media Player, Songbird, Winamp, Real Player* et *VLC Player*.
- **Programmes de messagerie électronique** : programmes utilisés pour gérer les clients de messagerie électronique. Programmes de messagerie électronique susceptibles d'être arrêtés par le service de filtrage : *Mozilla Thunderbird, Windows Live Mail, Opera, Pegasus Mail, Incredimail, Mulberry, Foxmail, Eudora, DreamMail, Alphine, Sylpheed, i.scribe* et *Outlook Express*.



Comment interdire l'accès à certains programmes installés sur l'ordinateur ?



1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Programmes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée  pour le profil sélectionné.
5. Cliquez sur la **barre bleue** pour accéder à la catégorie désirée de programmes
6. Cochez la **case** en regard du programme à bloquer. Une case cochée signale que l'utilisateur actuel ne peut pas accéder au programme.
7. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Rappelez-vous que le blocage d'une application empêche l'exécution de l'application en question, ainsi que sa connexion à Internet et l'envoi de données sensibles ou d'autre nature à partir de votre ordinateur. Il n'interdit **en aucun cas** le téléchargement ou l'installation de l'application.

6. Comment...

6.1. ...ajouter un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Ajouter un profil** ; le panneau « Créer un profil de configuration » s'affiche alors.
3. Donnez un nom au profil que vous êtes en train de créer (**champ obligatoire**).
4. Fournissez une brève description du nouveau profil, dans le champ prévu à cet effet (champ facultatif).
5. Sélectionnez la tranche d'âge qui convient dans le menu déroulant **des configurations initiales de tranches d'âge**.
6. Sélectionnez l'icône que vous voulez utiliser pour ce profil. Il est possible d'afficher l'icône selon une catégorie donnée (groupe, homme, femme, adulte, ado, pré-ado et enfant). *Par exemple, vous pouvez rechercher une icône parmi celles représentant une personne de sexe masculin (Homme) du groupe Ado.*
7. Cliquez sur le bouton **Enregistrer** pour enregistrer le nouveau profil.



Créer un profil de configuration

Attribuer un nom à ce profil de configuration

Saisir une brève description

Sélectionner la tranche d'âge des paramètres de départ

Sélectionner une icône

6.2. ...ajouter un site à la liste des sites autorisés ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Autoriser les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Dans la zone de texte prévue à cet effet, tapez l'URL d'un site Web à autoriser.
6. Cliquez sur **Ajouter**. Le site Web est inséré dans la liste des sites autorisés.
7. Répétez les étapes 5 et 6 pour inclure d'autres sites à la liste des sites autorisés.
8. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.



The screenshot shows the 'Autoriser...' tab in the AVG parental control software. The interface includes a navigation bar with tabs: 'Catégories', 'Multimé...', 'Bloquer ...', 'Autorise...', 'Options', 'Heures ...', 'Alertes', and 'Program...'. The main content area is titled 'Personnaliser la configuration des sites autorisés pour Groupe.' and contains the following elements:

- A help icon and a text prompt: 'Tapez le nouveau site Web et cliquez sur **Ajouter**'.
- An input field for the URL, starting with 'http://', and an 'Ajouter' button.
- A table with two columns: 'Supprimer' and 'Site Web autorisé'. The table is currently empty.
- A checkbox labeled 'Appliquer à tous les profils'.
- An 'Enregistrer' button.
- A checkbox labeled 'N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites autorisés'.

6.3. ...ajouter un site à la liste des sites bloqués ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Bloquer les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Dans la zone de texte prévue à cet effet, tapez l'URL d'un site Web dont vous voulez interdire l'accès.
6. Cliquez sur **Ajouter**. Le site Web est inséré dans la liste des sites bloqués.
7. Répétez les étapes 5 et 6 pour inclure d'autres sites à la liste des sites bloqués.
8. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de ce sous-onglet sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Gardez à l'esprit que toutes les modifications apportées ne sont appliquées qu'au profil sélectionné.



The screenshot shows the 'Bloquer les sites' (Block sites) tab in the AVG parental control software. The interface includes a navigation bar at the top with tabs: 'Catégories', 'Multimé...', 'Bloquer l...', 'Autorise...', 'Options', 'Heures ...', 'Alertes', and 'Program...'. The main content area is titled 'Personnaliser la configuration des sites bloqués pour Groupe.' and contains the following elements:

- A help icon and a text prompt: 'Tapez le nouveau site Web et cliquez sur **Ajouter**'.
- An input field for the URL, starting with 'http://', followed by an 'Ajouter' button.
- A table with two columns: 'Supprimer' and 'Site Web bloqué'. The table is currently empty.
- A checkbox labeled 'Appliquer à tous les profils'.
- An 'Enregistrer' (Save) button at the bottom.



6.4. ...appliquer les changements à tous les profils ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur « l'onglet des fonctionnalités » à modifier (Catégories, Multimédia, Bloquer les sites, Autoriser les sites, Options, Heures d'accès, Alertes ou Programmes).
3. Sélectionnez le profil à administrer.
4. Personnalisez les paramètres du profil à votre guise.
5. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** située à gauche de chaque « onglet de fonctionnalité » du contrôle parental.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.
7. Cliquez sur **Oui** pour confirmer les modifications.

Notez que l'option « Appliquer à tous les profils » est prioritaire par rapport aux paramètres déjà définis pour chaque profil. Si, par exemple, vous ajoutez un site à la liste des sites autorisés d'un profil et que vous cochez « Appliquer à tous les profils », cette option ne se contente pas d'inclure cette modification dans les autres profils : l'intégralité de la liste des sites autorisés sera appliquée et remplacera la liste des sites autorisés valable jusqu'alors, et ce, dans chaque profil.

6.5. ...affecter un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Attribuer des profils**.
3. Un panneau s'affiche et présente l'ensemble des appareils que vous pouvez administrer, ainsi que leurs identifiants respectifs. Sélectionnez l'appareil dans la liste, puis cliquez sur la flèche de la liste déroulante à côté de système / identifiant de l'appareil correspondant, afin de sélectionner et d'affecter un des profils établis (les profils disponibles sont visibles dans la section de gestion des profils).

L'affectation de profils permet d'attribuer aux utilisateurs de l'ordinateur un ensemble de paramètres de contrôle parental et de surveillance ou un profil. Attribuez un profil à chaque ordinateur auquel l'utilisateur se connecte, afin d...

Supprim	Appareils
X	AUTOTEST-VST32

Identifiants utilisateur pour AUTOTEST-VST32



Administrator X

tester X

CONSEIL : pour éviter toute falsification, AVG recommande de définir des [comptes utilisateur limités sous Windows](#) et de les attribuer aux profils concernés.

4. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

6.6. ...affecter un profil pour le Filtrage Domestique Intégral

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Filtrage domestique intégral** ; le panneau « Filtrage domestique intégral » apparaît.
3. Cliquez sur le témoin rouge NON  pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction de Filtrage Domestique Intégral (Whole Home Filtering en anglais) est maintenant active.
4. Définissez les paramètres du profil que vous voulez attribuer au réseau Filtrage Domestique Intégral. Vous êtes libre de choisir un profil déjà établi ou de créer un nouveau profil dédié au filtrage domestique. Servez-vous du lien «Ajouter un profil» pour créer le profil.
5. Saisissez le nom d'utilisateur et le mot de passe associé au routeur de votre réseau domestique.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

Il est recommandé de créer un **profil Filtrage Domestique Intégral exclusif** pour gérer la configuration du filtrage de votre réseau. **Si vous changez de routeur, vous devrez reconfigurer le filtrage domestique intégral.**

Filtrage domestique intégral

Le filtrage domestique intégral est une toute nouvelle façon de filtrer le contenu Web pour les appareils Web reliés au réseau domestique.

Les MAC, les ordinateurs portables, les Wii et les Smartphones se voient refuser l'accès aux sites Internet de contenu répréhensible lorsqu'ils se connectent à votre réseau domestique. Vous pouvez également définir ou gérer des plages horaires, personnaliser...



Activer/Désactiver : NON

Choisir un profil :

Nom d'utilisateur du routeur :

Mot de passe du routeur :

Le fait d'activer le filtrage domestique intégral permet au programme de configurer automatiquement le réseau domestique. Si la configuration automatique échoue, des [instructions de configuration simples](#) s'affichent.

6.7. ...interdire l'accès à certains programmes installés sur l'ordinateur ?

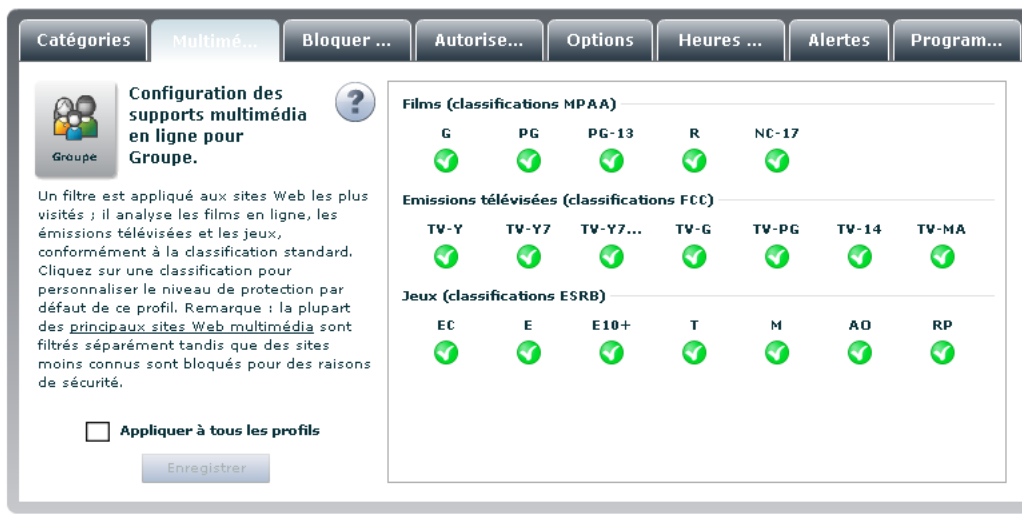
1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Programmes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cliquez sur la **barre bleue** pour accéder à la catégorie désirée de programmes
6. Cochez la **case** en regard du programme à bloquer. Une case cochée signale que l'utilisateur actuel ne peut pas accéder au programme.
7. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Rappelez-vous que le blocage d'une application empêche l'exécution de l'application en question, ainsi que sa connexion à Internet et l'envoi de données sensibles ou d'autre nature à partir de votre ordinateur. Il n'interdit **en aucun cas** le téléchargement ou l'installation de l'application.



6.8. ...bloquer des paroles de chanson explicites (iTunes uniquement) ?



1. Cliquez sur l'onglet **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Multimédia**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Sous Musique, cliquez sur la coche verte pour sélectionner la croix rouge . Les paroles explicites de chanson sont maintenant bloquées pour le profil sélectionné (**programme iTunes uniquement**). Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI .
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer la configuration définie. Si vous naviguez hors de ce sous-onglet sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.

Les sites avec du contenu multimédia signalés par une croix rouge sont **interdits**, ceux suivis d'une coche verte sont **autorisés**.



6.9. ...interdire l'accès aux supports multimédia selon la classification ?

1. Cliquez sur l'onglet **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Multimédia**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Sélectionnez la classification à bloquer. La classification sélectionnée et toutes les classifications supérieures (celles qui se trouvent à sa droite) sont automatiquement incluses ou bloquées.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.

Les sites possédant du contenu multimédia signalés par une croix rouge  sont **interdits**, ceux suivis d'une coche verte  sont **autorisés**.



Configuration des supports multimédia en ligne pour Groupe.

Un filtre est appliqué aux sites Web les plus visités ; il analyse les films en ligne, les émissions télévisées et les jeux, conformément à la classification standard. Cliquez sur une classification pour personnaliser le niveau de protection par défaut de ce profil. Remarque : la plupart des principaux sites Web multimédia sont filtrés séparément tandis que des sites moins connus sont bloqués pour des raisons de sécurité.

Appliquer à tous les profils

Enregistrer

Films (classifications MPAA)						
G	PG	PG-13	R	NC-17		
Emissions télévisées (classifications FCC)						
TV-Y	TV-Y7	TV-Y7...	TV-G	TV-PG	TV-14	TV-MA
Jeux (classifications ESRB)						
EC	E	E10+	T	M	AO	RP

6.10. ...interdire les sites Web non classifiés ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur l'onglet **Catégories** (s'il n'est pas déjà visible).
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Pour empêcher l'accès à tous les sites inconnus qui n'ont fait l'objet d'aucune classification, cochez la case située à la fin de la liste des catégories. Une coche de couleur signale que cette fonction est activée.

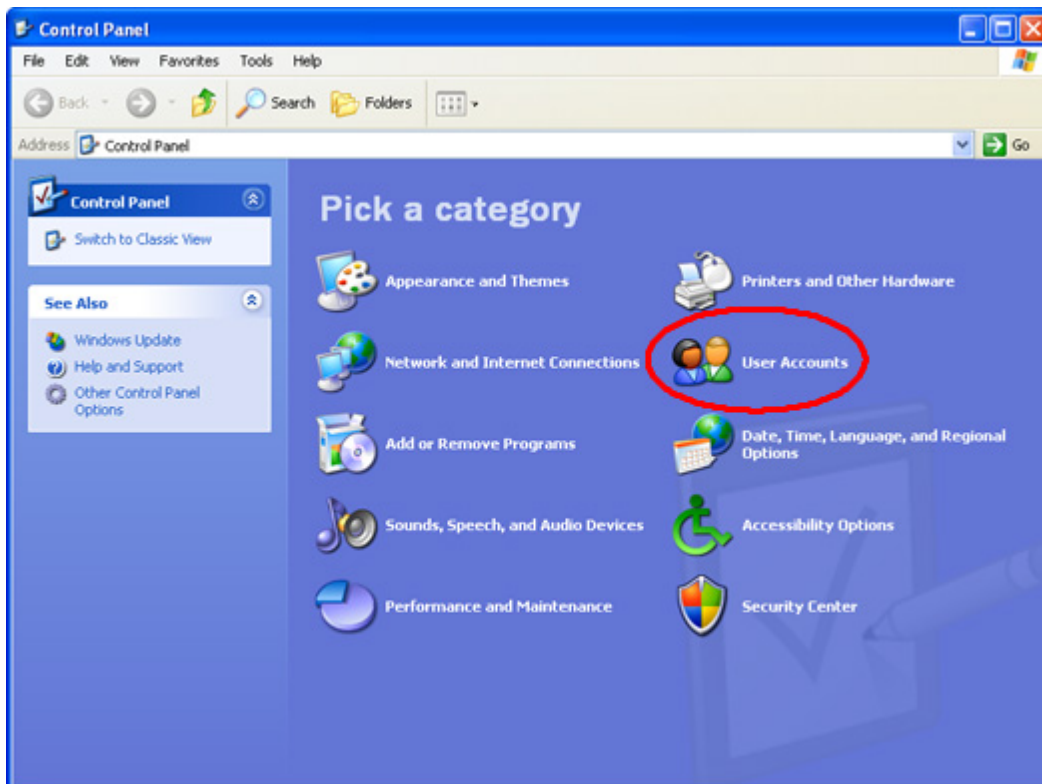
Bloquer tous les sites non class...

6. Cochez la case « Appliquer à tous les profils » si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.



6.11. ...créer un compte utilisateur limité ?

1. Ouvrez une session Windows en tant qu'administrateur.
2. Cliquez sur **Démarrer**, puis sur **Panneau de configuration**.
3. Cliquez sur **Comptes d'utilisateurs**.
4. Selon la version de Windows installée sur votre ordinateur, sélectionnez **Choisissez une tâche/ Créer un nouveau compte** ou cliquez sur le bouton **Ajouter**.
5. Saisissez le **nom de l'utilisateur**, puis cliquez sur **Suivant**.
6. Sélectionnez utilisateur **limité** ou **restreint**.
7. Cliquez sur **Créer un compte** ou Terminer.



6.12. ...créer un mot de passe secondaire ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Mot de passe » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Si tel n'est pas le cas, cliquez sur le témoin rouge NON pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction Mot de passe de déblocage est maintenant active. Saisissez le mot de passe secondaire dans la **zone de texte** prévue à cet effet.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.






6.13. ...créer une liste blanche ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Autoriser les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cochez la case **N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites autorisés** placée sous la liste des sites Web autorisés. Une coche signale que la fonction de liste blanche est activée. Le profil sélectionné n'est alors en mesure de visiter que les sites Web répertoriés dans la liste.

6.14. ...modifier un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Sélectionnez le profil que vous avez l'intention de modifier.
3. Cliquez sur l'icône  située dans le coin supérieur gauche du profil sélectionné.
4. Saisissez un autre nom et/ou une description différente pour le profil.
5. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.

Modifier le profil

Attribuer un nom à ce profil de configuration

Saisir une brève description

Sélectionner une icône





6.15. ...se connecter au compte d'un site de réseau social selon un profil donné ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état



2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.

3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».

4. Cliquez sur le sous-onglet **Sites sociaux**.

5. Sélectionnez le profil à administrer.

6. Assurez-vous que la fonction est réglée sur OUI .

7. Cliquez sur le lien correspondant sous **Nom de l'utilisateur** pour vous connecter au site désiré.





6.16. ...configurer manuellement le routeur pour utiliser le service WHF

1. Ouvrez les préférences de votre routeur (**Ne réalisez cette opération que si vous êtes relié à Internet par le routeur de votre réseau domestique**).

a) Généralement, les préférences sont définies dans le navigateur Web par une adresse URL dans laquelle l'adresse IP des routeurs est représentée par des nombres (exemple : http://192.168.0.1). Vous serez peut-être amené à saisir un mot de passe.

Notez que si vous avez défini le mot de passe du routeur depuis longtemps et l'avez oublié, vous pouvez généralement le réinitialiser et rétablir la valeur par défaut définie par l'éditeur, en appuyant sur un des boutons du routeur.

b) Il est également possible de définir les préférences par le biais d'une application spécifique que vous avez installée sur l'ordinateur lors de l'installation du routeur.

2. **Recherchez** les paramètres du serveur DNS : localisez les lettres DNS à côté d'un champ accueillant deux ou trois séries de chiffres ; ces séries se composent de quatre groupes d'un à trois chiffres. Voici un exemple illustrant la manière dont se présentent les paramètres recherchés :

64	.	158	.	219	.	100
64	.	158	.	219	.	200

3. **Notez les paramètres actuels et conservez-les en lieu sûr** avant de saisir les adresses DNS d'AVG Family Safety, ceci afin de pouvoir les rétablir si besoin est.

4. Tapez les adresses du serveur DNS d'**AVG Family Safety** suivantes à la place de vos paramètres de serveur DNS :

165	.	193	.	49	.	62
174	.	78	.	110	.	62

5. Cliquez sur **Enregistrer** ou sur **Appliquer**.



6.17. ...surveiller un profil en mode silencieux ?

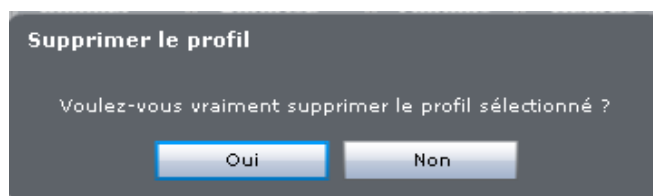
1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Dans la section **Option Bloquer / Alerter / Surveiller**, sélectionnez l'option *Surveiller (consigner dans un journal) l'activité en mode silencieux uniquement en l'absence de filtrage*.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer la configuration définie. Si vous naviguez hors de ce sous-onglet sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.

Notez que le profil sélectionné bénéficiera d'un accès illimité à Internet et ne recevra ni page de blocage, ni d'avertissement.



6.18. ...supprimer un profil ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Sélectionnez le profil que vous avez l'intention d'effacer. N'oubliez pas qu'il est impossible de supprimer le profil de l'administrateur. Il peut cependant être renommé ; pour ce faire, cliquez sur l'icône située dans le coin supérieur gauche du profil sélectionné.
3. Cliquez sur le symbole rouge **X** figurant dans le coin supérieur droit du profil.
4. Cliquez sur le bouton **Oui** pour valider la suppression du profil sélectionné.



6.19. ...supprimer un site de la liste des sites autorisés ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Autoriser les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cliquez sur la croix rouge **X** en regard de l'entrée du site Web.
6. **Renouvelez l'opération** pour chaque entrée de site Web à supprimer.



The screenshot shows the 'Autoriser...' tab in the AVG parental control software. The interface includes a navigation bar with tabs: 'Catégories', 'Multimé...', 'Bloquer ...', 'Autorise...', 'Options', 'Heures ...', 'Alertes', and 'Program...'. The main content area is titled 'Personnaliser la configuration des sites autorisés pour Groupe.' and contains the following elements:

- A help icon and a text prompt: 'Tapez le nouveau site Web et cliquez sur **Ajouter**'.
- An input field for the URL, starting with 'http://', and an 'Ajouter' button.
- A table with two columns: 'Supprimer' and 'Site Web autorisé'. The table is currently empty.
- A checkbox labeled 'Appliquer à tous les profils'.
- An 'Enregistrer' button.
- A checkbox labeled 'N'autoriser que les sites figurant dans la liste des sites autorisés'.

6.20. ...supprimer un site de la liste des sites bloqués ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Bloquer les sites**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Cliquez sur la croix rouge **X** en regard de l'entrée du site Web.
6. **Renouvelez l'opération** pour chaque entrée de site Web à supprimer.



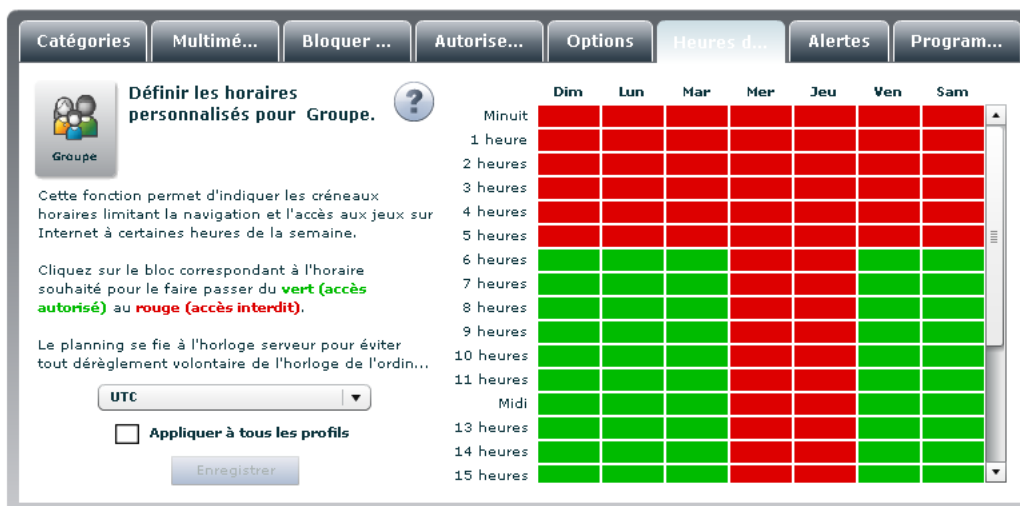
6.21. ...limiter la durée d'accès à Internet ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Heures d'accès**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Sélectionnez le fuseau horaire de votre région dans la liste déroulante :

Le planning se fie à l'horloge serveur pour éviter tout dérèglement volontaire de l'horloge de l'ordin...

UTC ▼

6. Cliquez sur le créneau horaire pour en modifier la couleur. Les blocs de couleur **verte** signalent les horaires pour lesquels l'accès est **autorisé** et ceux de couleur **rouge** les créneaux horaires dont l'accès est **bloqué**. Pour sélectionner plusieurs heures, cliquez sur la première heure et faites glisser la souris sur les blocs concernés.
7. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications sur l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer la configuration définie. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.



	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Minuit	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
1 heure	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
2 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
3 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
4 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
5 heures	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
6 heures	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
7 heures	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
8 heures	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
9 heures	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
10 heures	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
11 heures	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
Midi	Green	Green	Green	Red	Green	Green	Green
13 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
14 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green
15 heures	Green	Green	Green	Red	Red	Green	Green



6.22. ...configurer des alertes envoyées par e-mail ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Vérifiez que les options **Contrôle parental** et **Alertes parentales** (pour [Bloquer les sites](#), [Réseaux sociaux](#) ou les deux) sont activées pour le profil sélectionné.
5. Saisissez l'adresse e-mail dans la zone prévue à cet effet sous la section Adresse e-mail.
6. Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour insérer l'adresse e-mail dans la liste prévue à cet effet.

Pour ajouter une adresse électronique, saisissez-la ici, puis c...

7. Répétez les étapes 5 et 6 pour chaque adresse e-mail à ajouter.
8. Cochez la case **Envoyer un message test** afin de vérifier si les alertes envoyées par e-mail sont correctement configurées.
9. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.



6.23. ...configurer des alertes par texto (SMS) ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Alertes**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Vérifiez que les options **Contrôle parental** et **Alertes parentales** (pour [Bloquer les sites](#), [Réseaux sociaux](#) ou les deux) sont activées pour le profil sélectionné.
5. Tapez un numéro de téléphone portable dans la zone de texte prévue, sous la section Numéro du portable. Veillez également à inclure l'indicatif.
6. Sélectionnez votre opérateur dans la liste.
7. Cliquez sur le bouton **Ajouter** pour insérer le numéro dans la liste des numéros de téléphones portables.

Pour ajouter un numéro de SMS, saisissez-le ici, puis cliquez ...

8. Répétez les étapes 5 à 7 pour chaque numéro de téléphone portable à ajouter.
9. Cochez la case **Envoyer un message test** afin de vérifier si les alertes SMS sont correctement configurées. Rappelez-vous que les alertes SMS sont envoyées à une minute d'intervalle. Patientez au moins une minute entre deux tests.
10. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.

6.24. ...désactiver la surveillance ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état



2. Renseignez les informations de connexion pour accéder au Panneau de configuration.

3. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** dans les « onglets des services ».

4. Sélectionnez le profil à examiner.

5. Cliquez sur le témoin vert **OUI** pour passer au rouge **NON**. La fonction **Surveillance** est maintenant désactivée pour le profil sélectionné.



The screenshot shows the AVG Family Safety web interface. At the top, there is a navigation bar with the AVG logo and the text 'Family Safety'. Below this, there are two tabs: 'Surveillance' (selected) and 'Contrôle parental'. A status bar at the top right shows the user's email 'jan.fiala.fas.fr@avg.com' and links for 'Mon compte', 'Préférences', 'Aide', and 'Déconnexion'. Below the tabs, there are several links: 'Ajouter un profil', 'Attribuer des profils', 'Filtrage domestique intégral', and a toggle switch for 'La surveillance pour le profil sélectionné est ré...' which is currently set to 'OUI'. The main content area features a 'Groupe' icon and a series of tabs: 'Récapitul...', 'Tous les s...', 'Sites soci...', 'Recherches', 'Messages...', 'Program...', and 'Journal d...'. Below these tabs, there are four sections: 'Sites Web les plus visités' (with '[pas de données]'), 'Catégories bloquées', 'Catégories des sites Web les plus visités' (with a bar chart showing a value of 100), and 'Sites Web bloqués' (with '[pas de données]'). The bottom left corner of the interface displays 'Family Safety 10.2'.

6.25. ...désactiver la fonction iCat ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée pour le profil sélectionné.
5. Faites glisser la barre de défilement pour afficher l'option « iCat » dans la fenêtre. La fonction iCat est activée lorsque le témoin est vert . Cliquer sur OUI fait passer le témoin au rouge . La fonction iCat est alors désactivée.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche. Bien entendu, toutes les modifications ne seront appliquées qu'au profil sélectionné.



6.26. ...désactiver la fonction Safe Search ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée **OUI** pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Safe Search » dans la fenêtre. Cliquez sur le témoin vert OUI **OUI** pour passer au rouge **NON**.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.
7. Cliquez sur le [sous-onglet Catégories](#), vérifiez si la catégorie **Moteur de recherche (non protégé)** est « autorisée » et si la catégorie **Moteur de recherche (protégé)** est « bloquée » . La fonction Safe Search est maintenant désactivée.
8. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.





6.27. ...désactiver le rapport d'activités sur les sites de réseaux sociaux ?

1. Double-cliquez sur l'icône **AVG Family Safety** du Bureau  ou de la barre d'état



2. Renseignez les informations de **connexion** pour accéder au panneau de configuration.

3. Cliquez sur **Surveillance** dans les « onglets des services ».



4. Cliquez sur le sous-onglet **Sites sociaux**.

5. Sélectionnez le profil à administrer.

6. Cliquez sur le témoin vert OUI pour passer au rouge NON . La fonction de création de rapports portant sur les **sites sociaux** est maintenant désactivée pour le profil sélectionné.

Dernière connexion	Site	Nom d'utilisateur	Supprime

6.28. ...activer la fonction Safe Search ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée **OUI** pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Safe Search » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Si cette fonction est désactivée, cliquez sur l'indicateur NON rouge **NON** pour afficher le OUI vert **OUI** afin de l'activer.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.
7. Cliquez sur le [sous-onglet Catégories](#), vérifiez si la catégorie **Moteur de recherche (non protégé)** est « bloquée »  et si la catégorie **Moteur de recherche (protégé)** est « autorisée » .
8. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis. Si vous naviguez hors de cette section sans enregistrer les modifications, le message **Enregistrer les modifications** s'affiche.





6.29. ...activer le mot de passe de déblocage du Filtrage Domestique Intégral ?

1. Cliquez sur **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le sous-onglet **Options**.
3. Sélectionnez le **profil** à administrer.
4. Assurez-vous que la fonction **Contrôle parental** est activée **OUI** pour le profil sélectionné.
5. **Faites glisser la barre de défilement** pour afficher l'option « Mot de passe » dans la fenêtre. Par défaut, cette fonction est réglée sur OUI. Si tel n'est pas le cas, cliquez sur le témoin rouge **NON** pour afficher le témoin de couleur verte **OUI** . La fonction Mot de passe de déblocage est maintenant active.
6. Cochez la case **Appliquer à tous les profils** si vous souhaitez répercuter les modifications à l'ensemble de vos profils. Cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer les paramètres définis.





6.30. ...activer le Filtrage Domestique Intégral (WHF) ?

1. Cliquez sur l'onglet **Surveillance** ou **Contrôle parental** dans les « onglets des services ».
2. Cliquez sur le lien **Filtrage domestique intégral** ; le panneau « Filtrage domestique intégral » apparaît.
3. Cliquez sur le témoin rouge NON  pour afficher le témoin de couleur verte OUI . La fonction de Filtrage Domestique Intégral (Whole Home Filtering en anglais) est maintenant active.
4. Définissez les paramètres du profil que vous voulez attribuer au réseau Filtrage Domestique Intégral . Vous êtes libre de choisir un profil déjà établi ou de créer un nouveau profil dédié au filtrage domestique. Servez-vous du lien «Ajouter un profil» pour créer le profil.
5. Saisissez le nom d'utilisateur et le mot de passe associé au routeur de votre réseau domestique.
6. Cliquez sur **Enregistrer** pour conserver les paramètres définis.



7. FAQ et Assistance technique

N'hésitez pas à visiter la [page d'accueil d'AVG Family Safety](#) : c'est l'endroit idéal pour connaître les améliorations et les mises à jour du programme **AVG Family Safety**.

En cas de problème technique ou commercial avec **AVG Family Safety**, consultez la [Foire aux questions \(FAQ\)](#) du site Web d'AVG.

Si vous n'y trouvez pas l'aide dont vous avez besoin, vous pouvez aussi contacter notre service d'assistance technique par e-mail. Merci d'utiliser le formulaire réservé à cet effet, accessible depuis le menu du système, en passant par l'**Aide / Obtenir de l'aide en ligne**.